

**Direction Vie institutionnelle
Service de l'Assemblée**

Compte-rendu de la séance du Conseil municipal
du lundi 08 juillet 2019

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix neuf, le huit juillet, le conseil municipal s'est réuni en séance publique, en l'Hôtel de ville de Grenoble, sur la convocation de Monsieur le Maire, en date du 2 juillet 2019.

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 59

M. Eric PIOLLE, Maire, assure la présidence.

Il est procédé à l'appel nominal auquel répondent :

M. Eric PIOLLE - M. Hakim SABRI - Mme Kheira CAPDEPON - M. Bernard MACRET - Mme Corinne BERNARD - M. Sadok BOUZAIENE - Mme Laurence COMPARAT - M. Emmanuel CARROZ - Mme Marina GIROD DE L'AIN - M. Thierry CHASTAGNER - Mme Mondane JACTAT - Mme Laëtitia LEMOINE - M. Alain DENOYELLE - Mme Lucille LHEUREUX - M. Vincent FRISTOT - Mme Catherine RAKOSE - M. Fabien MALBET - Mme Maud TAVEL - M. Jacques WIART - M. Antoine BACK - M. Olivier BERTRAND - Mme Maryvonne BOILEAU - M. Alan CONFESSON - Mme Suzanne DATHE - M. René DE CEGLIE - Mme Christine GARNIER - M. Claus HABFAST - Mme Martine JULLIAN - M. Raphaël MARGUET - M. Pierre MERIAUX - M. Yann MONGABURU - Mme Anne-Sophie OLMOS - M. Jérôme SOLDEVILLE - M. Georges BURBA - Mme Bernadette RICHARD-FINOT - M. Guy TUSCHER - Mme Anouche AGOBIAN - Mme Sarah BOUKAALA - M. Paul BRON - Mme Jeanne JORDANOV - Mme Marie-José SALAT - M. Patrice VOIR - Mme Nathalie BERANGER - M. Richard CAZENAVE - M. Matthieu CHAMUSSY - M. Lionel FILIPPI - Mme Mireille D'ORNANO - M. Alain BREUIL - Mme Laure MASSON

Absents ayant donné pouvoir :

Mme Elisa MARTIN donne pouvoir à M. Vincent FRISTOT de 15H11 à 20H02
M. Pascal CLOUAIRE donne pouvoir à M. Olivier BERTRAND de 15H11 à 19H15
Mme Marie-Madeleine BOUILLON donne pouvoir à M. Fabien MALBET de 15H11 à 20H02
M. Claude COUTAZ donne pouvoir à M. Emmanuel CARROZ de 15H11 à 20H02
Mme Salima DJIDEL donne pouvoir à M. Thierry CHASTAGNER de 15H11 à 20H02
M. Claus HABFAST donne pouvoir à Mme Laurence COMPARAT de 15H45 à 17H22
Mme Claire KIRKYACHARIAN donne pouvoir à M. Hakim SABRI de 15H11 à 20H02
Mme Sonia YASSIA donne pouvoir à Mme Anne-Sophie OLMOS de 15H11 à 20H02
Mme Sarah BOUKAALA donne pouvoir à M. Patrice VOIR de 17H17 à 20H02
Mme Jeanne JORDANOV donne pouvoir à Mme Anouche AGOBIAN de 17H54 à 20H02
M. Vincent BARBIER donne pouvoir à M. Richard CAZENAVE de 15H11 à 20H02
Mme Bernadette CADOUX donne pouvoir à Mme Nathalie BERANGER de 15H11 à 20H02
Mme Sylvie PELLAT-FINET donne pouvoir à M. Lionel FILIPPI de 15H11 à 20H02
M. Alain BREUIL donne pouvoir à Mme Mireille d'ORNANO de 17H51 à 20H02

Absents : M. Matthieu CHAMUSSY de 18H39 à 20H02

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un-e secrétaire de séance pris au sein du conseil : M. Vincent FRISTOT ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné-e pour remplir ces fonctions.

Discours introductif de M. le Maire, président de séance.

Questions orales:

- Question orale du groupe Rassemblement des Patriotes , portant sur le respect du règlement des piscines municipales, présentée par Mme D'ORNANO.

Réponse de M. le Maire.

- Question orale du groupe Rassemblement de Gauche et de Progrès , portant sur le respect du règlement des piscines municipales, présentée par Mme SALAT.

Réponse de M. le Maire.

- Question orale du groupe Ensemble à Gauche, portant sur la fusion des bailleurs sociaux Actis et Grenoble Habitat, présentée par Mme RICHARD-FINOT.

Réponse de M. le Maire.

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 17 juin 2019 a été adopté.

Pour : 48 – Abstention(s) : 2 Ensemble à Gauche – Ne prennent pas part au vote : 7 Réussir Grenoble + 2 Rassemblement des Patriotes.

DELIBERATION N° 1-(18177) - RENDU ACTE - Compte rendu de M. le Maire en application de la délibération de délégation de pouvoirs du 23 mai 2016

Intervention(s) : Mme AGOBIAN, Mme JACTAT, M. le Maire

Il est rendu acte des décisions prises par le Maire en application de ces délégations de pouvoirs.

DELIBERATION N° 2-(18397) - ADMINISTRATION GENERALE - Bilan du plan d'actions adopté par la Ville de Grenoble en septembre 2018 suite au rapport de la Chambre Régionale des Comptes d'Auvergne Rhône Alpes.

Intervention(s) ; Mme TAVEL, M. CHAMUSSY, M. TUSCHER, M. VOIR, Mme D'ORNANO, M. le Maire

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver le bilan du plan d'actions tel qu'exposé dans le document ci-annexé,
- d'autoriser Monsieur le Maire à transmettre ce bilan à la Chambre Régionale des Comptes d'Auvergne Rhône Alpes.

Délibération : Adoptée

Pour : 42

Contre : 7 Réussir Grenoble + 6 Rassemblement de Gauche et de Progrès + 2 Ensemble à Gauche + 2 Rassemblement des Patriotes

DELIBERATION N° 3-(18355) - URBANISME AMENAGEMENT - Règlement local de publicité de Grenoble-Alpes Métropole : Avis de la commune sur le projet de RLPI arrêté.

Intervention(s) ; Mme LHEUREUX, M. TUSCHER, Mme BOUKAALA, M. MONGABURU, M. CAZENAVE

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de dire que la Ville souligne la qualité du dossier de RLPI arrêté le 24 mai 2019. Ce document permet d'inscrire l'ensemble du territoire métropolitain dans une démarche de préservation des identités paysagères de la Métropole, qu'elles soient naturelles ou bâties, particulièrement dans les secteurs sensibles,
- que la Ville émet donc un avis favorable sur l'ensemble du dossier de RLPI,
- que la Ville soutient tout particulièrement les points suivants du dossier :
 - la valorisation des cœurs historiques en préservant le patrimoine bâti de la Métropole ainsi que les cœurs de vie, et notamment les abords des équipements sensibles ;
 - le traitement équitable de l'ensemble des secteurs à dominante résidentielle vis-à-vis de la publicité ;
 - l'objectif de rendre lisible les zones d'activités et d'améliorer l'image perçue de la Métropole sur les axes structurants ;
 - l'encadrement des nouvelles technologies d'affichage ;
 - la promotion de l'expression citoyenne.

- que la Ville demande enfin que l'intégralité des remarques émises dans la présente délibération, et dans son annexe technique, soient intégrées par la Métropole dans le RLPi.

Délibération : Adoptée

Pour : 48

Contre : 2 Ensemble à Gauche

Abstention(s) : 7 Réussir Grenoble + 2 Rassemblement des Patriotes

DELIBERATION N° 4-(19292)- INTERCOMMUNALITE - METROPOLE - Composition du Conseil métropolitain fixée dans le cadre d'un accord local.

Intervention(s) : M. le Maire, M. BRON, M. CHAMUSSY, M. TUSCHER

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver la création de 9 sièges supplémentaires au sein du Conseil métropolitain ;
- d'approuver la répartition des sièges au sein du Conseil de la Métropole à l'occasion du prochain renouvellement général des conseils municipaux de 2020 comme suit :

Nom de la commune	Population municipale	Répartition de droit commun	P=proportionnel F=forcé à 1 siège	Ratio de représentativité
Grenoble	158 180	36	P	85%
Saint-Martin-d'Hères	38 634	8	P	77%
Échirolles	35 855	8	P	83%
Fontaine	22 411	5	P	83%
Meylan	17 115	3	P	65%
Saint-Égrève	15 902	3	P	70%
Seyssinet-Pariset	11 981	2	P	62%
Sassenage	11 372	2	P	65%
Le Pont-de-Claix	10 698	2	P	70%
Eybens	10 391	2	P	72%

Vif	8 372	2	P	89%
Varces-Allières-et-Risset	8 278	2	P	90%
Claix	8 029	2	P	93%
Vizille	7 428	2	P	100%
Seyssins	7 352	2	P	101%
Domène	6 742	2	P	110%
La Tronche	6 644	2	P	112%
Gières	6 601	2	P	113%
Saint-Martin-le-Vinoux	5 757	2	P	129%
Corenc	3 996	1	F	93%
Jarrie	3 734	1	F	100%
Vaulnaveys-le-Haut	3 725	1	F	100%
Champ-sur-Drac	3 020	1	F	123%
Fontanil-Cornillon	2 722	1	F	137%
Brié-et-Angonnes	2 553	1	F	146%
Noyarey	2 240	1	F	166%
Poisat	2 208	1	F	169%
Saint-Paul-de-Varces	2 186	1	F	170%
Saint-Georges-de-Commiers	2 145	1	F	174%
Le Gua	1 796	1	F	207%
Veurey-Voroize	1 440	1	F	259%
Herbeys	1 360	1	F	274%

Vaulnaveys-le-Bas	1 265	1	F	294%
Champagnier	1 235	1	F	302%
Notre-Dame-de-Mésage	1 164	1	F	320%
Le Sappey-en-Chartreuse	1 113	1	F	335%
Séchilienne	1 038	1	F	359%
Quaix-en-Chartreuse	900	1	F	414%
Murianette	892	1	F	417%
Saint-Pierre-de-Mésage	760	1	F	490%
Venon	721	1	F	516%
Bresson	684	1	F	544%
Proveysieux	505	1	F	737%
Notre-Dame-de-C.	498	1	F	748%
Saint-Barthélemy-de-S.	439	1	F	848%
Miribel-Lanchâtre	422	1	F	882%
Montchaboud	349	1	F	1067%
Sarcenas	191	1	F	1950%
Mont-Saint-Martin	80	1	F	4655%
Total	443 123	119		

- de préciser que, dans le cadre de cette répartition, le nombre de sièges au Conseil métropolitain est porté à 119.

Délibération : Adoptée

Pour : 57

Abstention(s) : 2 Ensemble à Gauche

- Voeu réclamant le respect de la loi qui impose un accès inconditionnel à l'hébergement d'urgence.

Déposé par le groupe Ensemble à Gauche

Intervention(s) : Mme RICHARD-FINOT, M. DENOYELLE

Voeu : Repoussé

Pour : 8

Contre : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des Ecologistes + 2 Rassemblement des Patriotes

Ne prennent pas part au vote : 7 Réussir Grenoble

VOEU N° 80-(19799) - VOEU - Pour le maintien des trésoreries de proximité de pleine compétence déposé par le groupe Rassemblement de Gauche et de Progrès.

Intervention(s) : M. VOIR, M. CONFESSON.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de demander avec urgence au Gouvernement :

- **le maintien des trésoreries de proximité de pleine compétence**
- **Un effectif suffisant d'agents permettant d'assurer toutes les missions dont l'accueil du public dans de bonnes conditions pour les usagers comme pour les agents.**
- **Le respect du statut de la fonction publique d'Etat garant de la neutralité et la probité des agents**
- **Le maintien du principe de la séparation de l'ordonnateur et du comptable qui garantit l'efficacité de traitement et de protection des finances de la commune**

Ce vœu est adressé à monsieur Edouard Philippe, Premier Ministre.

Voeu : Adopté à l'unanimité

Pour : 52

Ne prennent pas part au vote : 7 Réussir Grenoble

DELIBERATION N° 5-(17185) - URBANISME CESSIONS ACQUISITIONS - ZAC Presqu'île – Cession à la SEM InnoVia de parcelles constituant partiellement les ilots DD, DP et PC - Validation de charges foncières au profit de la SEM InnoVia pour la rétrocession des ilots DD, DP, PC et PA en vue de la réalisation d'opérations immobilières.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver la cession des tènements à détacher des parcelles cadastrées section AH n°53, 55, 95 et 145 composant l'îlot DD, pour une superficie d'environ 3 329 m², sur le secteur Durand Savoyat à la SEM InnoVia au prix de 100 euros hors taxes le m² de surface de terrain,
- de valider les charges foncières de l'îlot DD proposées par la SEM InnoVia au profit du groupement ACTIS – Grenoble Habitat en vue de réaliser un programme de logements et locaux d'activité en rez-de-chaussée de 7 100 m² de surface de plancher environ, fixées comme suit :

- 210 € HT le m² de surface de plancher pour les logements locatifs sociaux,
- 210 € HT le m² de surface de plancher pour les logements en accession sociale,
- 380 € HT le m² de surface de plancher pour les logements en accession libre à la propriété,
- 100 € HT le m² de surface de plancher pour les locaux d'activité.

- de constater la désaffectation du domaine public d'un tènement teinté en bleu sur le plan foncier ci-annexé d'une surface cadastrale d'environ 206 m² en vue de sa cession à la SEM InnoVia dans le cadre de l'aménagement de l'îlot DP,

- de prononcer le déclassement du domaine public dudit tènement teinté en bleu sur le plan foncier ci-annexé d'une surface cadastrale d'environ 206 m²,

- d'approuver la cession à la SEM InnoVia dudit tènement teinté en bleu préalablement désaffecté et déclassé ainsi que des tènements à détacher des parcelles cadastrées section AH n°40 et 68 composant l'îlot DP, d'une superficie d'environ 4 733 m², au prix de 100 euros hors taxes le m² de surface de terrain destiné à être transformé en espace constructible pour de l'habitat, du commerce, du tertiaire ou de l'hôtellerie et à l'euro symbolique pour les terrains destinés à être transformé en espace public, conformément à la convention foncière cadre Presqu'île n°2 et à l'avis du Domaine du 21 mars 2017,

- de valider les charges foncières de l'îlot DP proposées par la SEM InnoVia au profit du promoteur Bart en vue de réaliser un programme mixte, fixées comme suit :

- 200 € HT le m² de surface de plancher pour le lot DP1 composant la partie bureaux et espaces de coworking, d'une surface d'environ 2 957 m² de surface de plancher,
- 330 € HT le m² de surface de plancher pour le lot DP3 composant l'immeuble de logements en accession libre à la propriété, d'une surface d'environ 2 701 m² de surface de plancher,

- de constater la désaffectation du domaine public de deux tènements teintés en bleu clair sur le plan foncier ci-annexé d'une surface cadastrale totale d'environ 509 m² en vue de leur cession à la SEM InnoVia dans le cadre de l'aménagement de l'îlot PC,

- de prononcer le déclassement du domaine public desdits tènements teintés en bleu sur le plan foncier ci-annexé d'une surface cadastrale totale d'environ 509 m²,

- d'approuver la cession à la SEM InnoVia desdits tènements teintés en bleu préalablement désaffectés et déclassés d'une superficie d'environ 509 m², au prix de 100 euros hors taxes le m² de surface de terrain,

- de valider les charges foncières de l'îlot PC proposées par la SEM InnoVia au profit du promoteur Redman en vue de réaliser un programme mixte, fixées comme suit :

- 220 € HT le m² de surface de plancher pour la partie bureaux d'une surface d'environ 3 430 m² de surface de plancher,
- 150 € HT le m² de surface de plancher pour le « sport city center » intégrant un pôle Sports loisirs, un pôle Spa bien être, un pôle bar restaurant, un pôle séminaires/coworking R&D et un pôle coliving, d'une surface totale d'environ 6 120 m² de surface de plancher,

- 250 € HT le m² de surface de plancher pour l'hôtel d'une surface d'environ 4 490 m² de surface de plancher
- de valider les charges foncières de l'ilot PA proposées par la SEM InnoVia au profit du promoteur Demathieu Bard Immobilier en vue de réaliser un programme de bureaux fixées comme suit :
 - 240 € HT le m² de surface de plancher pour la partie bureaux d'une surface d'environ 10 548 m² de surface de plancher,
 - 150 € HT le m² de surface de plancher pour le socle actif d'activité, service et/ou commerce d'une surface d'environ 1 972 m² de surface de plancher
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ces cessions et à la validation de l'ensemble des charges foncières de ces opérations sur la ZAC.

Délibération : Adoptée

Pour : 55

Contre : 2 Ensemble à Gauche

Abstention(s) : 2 Rassemblement des Patriotes

DELIBERATION N° 6-(16780) - URBANISME CESSIONS ACQUISITIONS - Loi MAPTAM - Transfert de propriété au bénéfice de Grenoble-Alpes Métropole d'un tènement situé à Grenoble entre les rues Maurice Doderro, Trois Quartiers, Colombine et l'avenue Marie Reynoard.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver le transfert à titre gratuit au bénéfice de Grenoble-Alpes Métropole d'un tènement à détacher de la parcelle cadastrée section EW n°65, située à Grenoble entre les rues Maurice Doderro, Trois Quartiers, Colombine et l'avenue Marie Reynoard ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à ce transfert de propriété et notamment l'acte notarié de cession du tènement précité.

Délibération : Adoptée

Pour : 50

Abstention(s) : 7 Réussir Grenoble + 2 Rassemblement des Patriotes

DELIBERATION N° 7-(13841) - URBANISME CESSIONS ACQUISITIONS - Loi MAPTAM - Transfert de propriété de la ville de Grenoble à Grenoble-Alpes Métropole de l'emprise de la déchèterie Jacquard et des locaux techniques dédiés.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver le transfert à titre gratuit d'un tènement d'environ 9 420 m², à détacher de la parcelle cadastrée section AM n°134, correspondant à l'assiette de la déchetterie située rue Jacquard sur la commune de Grenoble ;

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette prise de compétence et notamment l'acte de transfert de propriété du bien précité à titre gratuit.

Délibération : Adoptée

Pour : 52

Contre : 7 Réussir Grenoble

DELIBERATION N° 9-(17904) - URBANISME CESSIONS ACQUISITIONS - Cession de cinq lots d'habitation ventilés à Monsieur Combetto et Monsieur Seigle situés 1 rue Millet à Grenoble.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver la cession du lot d'appartement n°10 à Monsieur Combetto et des lots n°6, n°73, n°33 et n°36 à Monsieur Seigle ou à toute autre personne morale habilitée à se substituer à eux ;**
- de dire que le prix de vente est de 30 000 € pour le lot n°10 et 66 000 € pour les lots n°6, n°73, n°33 et n°36, soit un prix de vente total de 96 000 € ;**
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette cession et notamment l'acte de vente.**

Délibération : Adoptée

Pour : 50

Abstention(s) : 6 Rassemblement de Gauche et de Progrès + 2 Ensemble à Gauche

DELIBERATION N° 10-(17913) - URBANISME CESSIONS ACQUISITIONS - Cession au bénéfice de Monsieur Arsenovic et de Madame Petrovic d'une maison d'habitation située 26 rue Honoré de Balzac à Grenoble

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver la cession de la maison située 26 rue Honoré de Balzac à Grenoble à M. Arsenovic et Mme Petrovic ou à toute autre personne morale habilitée à se substituer à eux ;**
- de dire que le prix est de 120 000 euros hors taxes ;**
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette cession et notamment l'acte de vente.**

Délibération : Adoptée

Pour : 50

Abstention(s) : 6 Rassemblement de Gauche et de Progrès + 2 Ensemble à Gauche

DELIBERATION N° 11-(14758) - URBANISME CESSIONS ACQUISITIONS - Secteur centre ville - Résiliation anticipée de baux emphytéotiques avec ACTIS et cession des droits de la ville de Grenoble à ACTIS.

Intervention(s) : M. FRISTOT, Mme AGOBIAN, M. CAZENAVE, M. le Maire

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver la résiliation anticipée du bail emphytéotique et cession des droits de la ville de Grenoble à ACTIS pour les 2 appartements et annexes situés au 12 rue Brocherie pour un montant de 33 177 € ;**
- **d'approuver la résiliation anticipée du bail emphytéotique et cession des droits de la ville de Grenoble à ACTIS pour l'appartement et l'annexe situés au 73 rue Saint Laurent pour un montant de 38 962 € ;**
- **d'approuver la résiliation anticipée du bail emphytéotique et cession des droits de la ville de Grenoble à ACTIS pour les 2 appartements et annexes situés au 27 rue Saint Laurent pour un montant de 51 474 € ;**
- **d'approuver la résiliation anticipée du bail emphytéotique et cession des droits de la ville de Grenoble à ACTIS pour les 2 appartements et annexes situés au 17 rue Chenoise pour un montant de 50 764 € ;**
- **d'approuver la résiliation anticipée du bail emphytéotique et cession des droits de la ville de Grenoble à ACTIS pour l'appartement situé au 15 rue Chenoise pour un montant de 23 892 € ;**
- **d'approuver la résiliation partielle anticipée du bail emphytéotique et cession des droits de la ville de Grenoble à ACTIS pour un local en rdc et les réserves en sous sol situés au 8 place Edmond Arnaud pour un montant de 67 278 € ;**
- **d'approuver la résiliation partielle anticipée du bail emphytéotique et cession des droits de la ville de Grenoble à ACTIS pour un local commun résidentiel situé au 10 place Edmond Arnaud pour un montant de 27 378 € ;**
- **d'accepter l'échelonnement du paiement sur 5 ans à parts égales ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ces résiliations de baux et cession de droit à ACTIS et notamment les actes notariés.**

Délibération : Adoptée

Pour : 56

Abstention(s) : 2 Ensemble à Gauche

DELIBERATION N° 12-(16634) - URBANISME CESSIONS ACQUISITIONS - Quartier Hoche - Résiliation partielle anticipée d'un bail à construction "Hoche II" avec ACTIS et cession des droits de la Ville de Grenoble à ACTIS.

Intervention(s) : M. FRISTOT, Mme AGOBIAN, M. CAZENAVE, M. le Maire

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver la résiliation partielle anticipée du bail à construction « Hoche II » assis sur les parcelles cadastrées section CS n°16, 85, 94, 95, 96, 97, 98, 99 pour sortir le lot de copropriété n° 7 de la copropriété 3-5 rue du 4ème Régiment du Génie assis sur la parcelle cadastrée section CS n°95 correspondant à 22 logements ;
- d'approuver la résiliation partielle anticipée du bail à construction « Hoche II » assis sur les parcelles cadastrées section CS n°16, 85, 94, 95, 96, 97, 98, 99 pour sortir le lot de copropriété n° 3 de la copropriété 8-10, rue du 4ème Régiment de Génie assis sur la parcelle cadastrée section CS n°99 correspondant à 16 logements ;
- de dire que cette résiliation partielle anticipée du bail à construction et la cession des droits à ACTIS se fera pour un montant global de 1 626 174 € ;
- d'accepter l'échelonnement de ce paiement sur 5 ans à parts égales ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette résiliation partielle anticipée et cession de droit à ACTIS et notamment l'acte notarié.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 13-(18054) - URBANISME CESSIONS ACQUISITIONS - Établissement Public Foncier Local du Dauphiné : Cessions, acquisitions et gestion de réserves foncières en portage - Demande de sorties de portage opération Esplanade

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser l'EPFL-D à vendre l'appartement sis 24 boulevard de l'Esplanade (parcelles AM52-53, lots 13 et 7), à M. Pierre PELLOUX au prix de 25 000 €, cette vente étant assortie d'une clause de retour à bonne fortune par M. PELLOUX au profit de la Ville de Grenoble ;
- de dire que, en application de la convention de portage n° 2011-13 du 1^{er} juillet 2011, le reste à charge pour la Ville de Grenoble s'élève à un montant de 41 485,32 €, lequel sera payé à l'EPFL-D dès production de l'attestation de vente ;
- de demander la modification du volet de portage et de la collectivité garante concernant les appartements situés 16 boulevard de l'Esplanade (parcelle AM50) et 24 boulevard de l'esplanade (parcelles AM52-53, lots 20 et 2) ;
- de dire que ces 2 appartements sont à inscrire au volet de portage « habitat et logement social » et que la collectivité garante est Grenoble-Alpes Métropole ;
- de verser une subvention d'équilibre de 8 000 € à l'association un Toit Pour Tous pour la création d'un logement social en PLAI au 24 boulevard de l'Esplanade ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à ces dossiers.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 57

Ne prend pas part au vote : 1 Rassemblement Citoyen de la Gauche et des Ecologistes (Mme GARNIER)

DELIBERATION N° 14-(18072) - URBANISME CESSIONS ACQUISITIONS - ZAC BEAUVERT- Acquisition des espaces publics auprès de la SPL SAGES- Autorisation donnée au Maire de signer l'acte authentique.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver le rachat d'espaces publics auprès de la SPL SAGES au prix de 1 301 739 euros HT, soit 1 562 086,80 euros TTC, correspondant aux parcelles cadastrées section EZ numéros 136/140/142/144/146, correspondantes aux équipements et aménagements publics réalisés dans la ZAC BEAUVERT, conformément aux plans annexés, et de les incorporer dans le domaine public ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette opération.

Délibération : Adoptée

Pour : 52

Abstention(s) : 6 Rassemblement de Gauche et de Progrès

DELIBERATION N° 15-(18277) - URBANISME AMENAGEMENT - ZAC Flaubert - Autorisation de conclusion d'un Bail en l'Etat Futur d'Achèvement (BEFA) entre la SPL SAGES et l'association "le Bar Radis".

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser la SPL Sagès à signer un Bail en l'Etat Futur d'Achèvement (BEFA) avec l'association Le Bar Radis ou toute autre personne morale qui s'y substituerait.

Délibération : Adoptée

Pour : 46

**Abstention(s) : 6 Réussir Grenoble + 2 Ensemble à Gauche + 2 Rassemblement des Patriotes
Ne prennent pas part au vote : 2 Rassemblement Citoyen de la Gauche et des Ecologistes
(Mme TAVEL, Mme BOILEAU)**

DELIBERATION N° 16-(18283) - URBANISME AMENAGEMENT - Groupement de commandes relatif au marché de numérisation des dossiers de demande d'autorisation d'urbanisme déposés en communes pour consultation des services.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention constitutive du groupement de commandes relatif au marché public de dématérialisation / numérisation des dossiers d'autorisation du droit des sols;

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention constitutive du groupement de commandes conclu entre Grenoble Alpes Métropole et les communes de la Métropole adhérentes au groupement.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 17-(17940) - URBANISME AMENAGEMENT - Caducité du Plan d'Aménagement d'Ensemble (PAE) Ouest Constantine

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de constater la caducité et l'expiration du délai de réalisation du Plan d'Aménagement d'Ensemble (PAE) du secteur du prolongement ouest de l'avenue de Constantine depuis le 30 avril 2019 ;**
- de solliciter Grenoble Alpes Métropole pour la mise à jour du document d'urbanisme en conséquence et le rétablissement de la part intercommunale de la taxe d'aménagement de droit commun au taux de 5 % dans ce périmètre, en application de la réforme de la fiscalité de l'urbanisme par la Loi de Finances du 29 décembre 2010 ;**
- de soumettre la présente délibération aux mesures de publicité et d'information telles que prévues à l'article R.332-25 du Code de l'urbanisme ;**
- d'autoriser Monsieur le Maire de la Ville de Grenoble à prendre toute disposition et à signer tout document qui serait nécessaire à la suppression du périmètre du PAE du secteur du prolongement ouest de l'avenue de Constantine.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 18-(17916) - URBANISME AMENAGEMENT - Avenant à la convention cadre de travail entre la Ville de Grenoble et l'Agence d'Urbanisme de la Région Grenobloise – Modification du programme de travail 2019.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'annuler et remplacer l'avenant voté au Conseil municipal du 05/11/2018, par le présent avenant ;**
- d'approuver les termes de l'avenant à la convention cadre entre la ville de Grenoble et l'Agence d'Urbanisme de la Région Grenobloise (AURG), ci-annexé ;**

- d'autoriser la contribution de la Ville de Grenoble au financement de l'AURG par le versement d'une participation supplémentaire d'un montant de 64 596 euros pour l'année 2019.

Délibération : Adoptée

Pour : 50

Abstention(s) : 6 Réussir Grenoble + 2 Rassemblement des Patriotes

DELIBERATION N° 19-(17937) - SOCIETES D'ECONOMIE MIXTE LOCALES - Autorisation donnée à la SEM TERRITOIRES 38 pour la prise de participation au capital d'une SAS THONON DESSAIX.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'émettre un avis réservé sur la demande d'autorisation formulée par la SEM TERRITOIRES 38, à créer la SAS THONON DESSAIX avec deux partenaires IMAPRIM et PITCH Promotion, et de donner mandat aux représentants de la Ville de Grenoble au sein du Conseil d'administration de T38 de s'abstenir.

Délibération : Adoptée

Pour : 50

Abstention(s) : 6 Rassemblement de Gauche et de Progrès + 2 Rassemblement des Patriotes

DELIBERATION N° 20-(18374) - AMENAGEMENT ESPACES PUBLICS - Convention cadre de co-maîtrise d'ouvrage : projet de renouvellement urbain ANRU 2 Villeneuve de Grenoble.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

**- d'approuver les termes de la convention cadre relative à la co-maitrise d'ouvrage du projet de renouvellement urbain ANRU 2 Villeneuve de Grenoble, aménagement des espaces publics, ci-annexée,
- d'autoriser le Maire à signer ladite convention avec Grenoble Alpes Métropole.**

Délibération : Adoptée

Pour : 56

Contre : 2 Ensemble à Gauche

DELIBERATION N° 21-(18370) - AMENAGEMENT ESPACES PUBLICS - Convention de co-maitrise d'ouvrage et de fonds de concours pour Faure/Saint-Bruno/Vigny-Musset.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les modalités de participation par fonds de concours et co-maîtrise d'ouvrage pour la réalisation des projets rue Eugène Faure, carrefour Stalingrad/rue Alfred de Vigny et du square St Bruno, telles que prévues dans la convention de co-maîtrise d'ouvrage et de fonds de concours ci-annexée ;
- d'autoriser le Maire à signer ladite convention avec Grenoble-Alpes Métropole.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 22-(18327) - AMENAGEMENT ESPACES PUBLICS - Fonds de concours Ville sur les opérations d'aménagement des axes Chronovélo des secteurs Mangin-Pitet, Gueymard et Joseph Rey.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les modalités de participation par fonds de concours précédemment décrites
- d'autoriser le Maire à signer les conventions financières correspondantes avec Grenoble-Alpes Métropole.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 23-(18236) - AMENAGEMENT ESPACES PUBLICS - Convention entre la caisse Régionale de Crédit Agricole Sud Rhône-Alpes et la Ville de Grenoble relative à la fixation et au raccordement de projecteurs sur le réseau éclairage public de la Ville

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver la convention relative à la fixation et au raccordement de projecteurs sur le réseau Éclairage public de la Ville dans les conditions qu'elle définit
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer cette convention.

Délibération : Adoptée

Pour : 56

Contre : 2 Ensemble à Gauche

DELIBERATION N° 24-(18096) - DOMAINE PUBLIC - Mise à disposition de l'Esplanade - Porte de France pour l'installation du Festival International du Cirque 2019

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser la mise à disposition de l'Esplanade Porte de France (zone animation) au profit de la société GC Productions pour l'organisation du Festival International du Cirque du 31 octobre au 30 novembre 2019 (montage, exploitation et démontage compris),
- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer la convention d'occupation du Domaine Public afférente à cette manifestation.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 25-(18322) - DOMAINE PUBLIC - Convention d'occupation du Domaine Public pour l'installation de planchas au parc des Champs Elysées.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de valider la convention d'occupation du domaine public ci-annexée, pour l'installation et la mise à disposition du public de 3 planchas électriques, collectives et connectées dans le parc des Champs Elysées,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'occupation du domaine public à intervenir avec le Conseil Citoyen Indépendant 3.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 26-(12181) - TRAVAUX - Déchèterie Jacquard - Convention de co-maîtrise d'ouvrage entre la Ville de Grenoble et Grenoble Alpes Métropole.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de co maîtrise d'ouvrage entre Grenoble Alpes métropole et la Ville de Grenoble.

Délibération : Adoptée

Pour : 53

Abstention(s) : 6 Réussir Grenoble + 2 Rassemblement des Patriotes

DELIBERATION N° 27-(16573) - ENVIRONNEMENT - Convention tripartite entre la Ville de Grenoble, la LPO et Grenoble Alpes Métropole pour la création de passages à écureuils roux sur la commune de Grenoble.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de valider le projet d'aménager deux passages à Écureuil au sein du Parc Paul Mistral, passant au-dessus de la rue du 19 mars 1962,
- d'approuver les termes de la convention tripartite entre la Ville de Grenoble, Grenoble-Alpes-Métropole et la LPO Auvergne-Rhône-Alpes Délégation Isère pour la création de deux passages à Écureuil Roux sur le territoire de la Ville de Grenoble ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjointe déléguée à signer cette convention et à effectuer toute démarche s'y rapportant.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 28-(18373) - PATRIMOINE MUNICIPAL - Protocole transactionnel entre la ville de Grenoble et la SARL ACOBAT pour la libération du local au 1 rue George jacquet

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver le protocole transactionnel à intervenir entre la SARL ACOBAT et la ville de Grenoble pour la libération de son local situé au 1 rue George jacquet et prévoyant le versement d'un indemnité d'éviction d'un montant de 43 456, 43 €,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ledit protocole transactionnel.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 29-(18343) - PATRIMOINE MUNICIPAL - Convention temporaire de mise à disposition de locaux par la Ville de Grenoble à l'association "Le Foyer Étudiant - Résidence internationale".

Intervention(s) : M. BRON, Mme TAVEL

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver la convention temporaire de mise à disposition de locaux avec l'association « Le Foyer Étudiant – Résidence Internationale » jointe en annexe ;

- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention.**

Délibération : Adoptée

Pour : 46

Abstention(s) : 6 Réussir Grenoble + 6 Rassemblement de Gauche et de Progrès

DELIBERATION N° 30-(18341) - PATRIMOINE MUNICIPAL - Régularisation des mises à disposition au Département de l'Isère d'espaces situés au sein des Maisons des habitants.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver les conventions de mise à disposition annexées à la présente délibération**
- **d'autoriser Monsieur Le Maire à les signer.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 31-(18264) - PATRIMOINE MUNICIPAL - Plan de Sauvegarde de l'Arlequin – conventions d'hébergement des sous-stations de chauffage avec les copropriétés de l'Arlequin

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions d'hébergement des cinq sous-stations de chauffage avec les syndicats des copropriétés des 70^E-80, 100, 130, 150 et 170 galerie de l'Arlequin, telles qu'annexées.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 32-(18326) - PATRIMOINE MUNICIPAL - Restauration et réouverture au public de la Tour Perret de Grenoble : convention de partenariat entre l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Grenoble - Unité de Recherche Architecture, Environnement et cultures Constructives (ENSAG UR AE&CC) et la ville de Grenoble.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver la convention de partenariat entre l'Ecole nationale supérieure d'architecture de Grenoble et la ville de Grenoble relative au projet de restauration de la Tour Perret, telle qu'annexée à la présente ;**

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 33-(18340) - PATRIMOINE MUNICIPAL - Restauration et réouverture au public de la Tour Perret de Grenoble : convention partenariale d'accompagnement à titre gracieux entre le CAUE de l'Isère et la Ville de Grenoble.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

**- d'approuver la convention partenariale d'accompagnement du projet de restauration et de réouverture au public de la Tour Perret entre le CAUE de l'Isère et la Ville de Grenoble ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 34-(18119) - ACTION SOCIALE - Convention de mise à disposition gratuite de locaux à l'association Parlons-en.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

**- d'approuver les termes de la convention de mise à disposition gratuite de locaux entre la Ville de Grenoble et l'Association PARLONS-EN,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition gratuite de locaux telle que soumise en annexe de la délibération.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 35-(18480) - ACTION SOCIALE - Charte partenariale d'objectifs et de fonctionnement du groupe de travail partenarial d'orientation de la structure LAM (lits d'accueil médicalisés).

Intervention(s) : Mme JACTAT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la charte partenariale d'objectifs et de fonctionnement du groupe de travail partenarial d'orientation de la structure LAM (lits d'accueil médicalisés);

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la charte partenariale d'objectifs et de fonctionnement du groupe de travail partenarial d'orientation de la structure LAM en annexe de la délibération.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 36-(18437) - ACTION SOCIALE - Avenant à la convention d'objectifs et de moyens entre la ville de Grenoble et l'association le Fournil.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention d'objectifs et de moyens entre la Ville de Grenoble et l'association le Fournil joint à la présente délibération.**
- d'accorder à l'association le Fournil pour l'année 2019 une subvention de fonctionnement supplémentaire d'un montant de 1 000€.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

L'élue citée ci-après n'a pas participé au vote prévoyant l'attribution d'une subvention à l'association dans laquelle elle a la qualité d'administratrice : Mme DJIDEL.

DELIBERATION N° 37-(18010) - ACTION SOCIALE - Conventions d'objectifs et de financement entre la Ville et la Caisse d'Allocations Familiales de l'Isère relatives au dispositif Fonds National de Parentalité (REAAP) 2019

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes des conventions d'objectifs et de financement entre la Ville de Grenoble et la Caisse d'Allocations Familiales de l'Isère,**
- de percevoir les sommes suivantes de la Caisse des Allocations Familiales :**
 - Maison des habitants Chorier Berriat : activité partagée et de prévention pour 3000 euros**
 - Maison des habitants Anatole France : théâtre forum « grandir avec les écrans » pour 2000 euros**
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions telles que soumises en annexes à la délibération.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 38-(18269) - ACTION SOCIALE - Avenants aux conventions de mise à disposition de locaux entre la Ville de Grenoble et la Pousada.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes des avenants aux conventions de mise à disposition tels qu'annexés à la présente délibération,
- d'autoriser M. le Maire à signer les avenants tels qu'annexés à la présente délibération.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 39-(18015) - DEMOCRATIE LOCALE - Prise en charge de la dégradation d'un véhicule d'un artiste lors d'un événement organisé par la Direction de l'Action Territoriale.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver la demande de l'intervenant visant à obtenir un remboursement d'un montant de 250 euros
- d'autoriser la Ville de Grenoble à effectuer ce paiement.

Délibération : Adoptée

Pour : 52

Abstention(s) : 6 Rassemblement de Gauche et de Progrès

DELIBERATION N° 40-(18333) - HYGIENE ET SANTE PUBLIQUE - Convention de fonctionnement 2019 entre la Ville de Grenoble et le Département de l'Isère pour la gestion des Centres de Planification et d'Education Familiale (CPEF) interquartiers.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention ci-dessus mentionnée et figurant en annexe de la présente délibération.
- d'autoriser le versement par le Département de l'Isère à la Ville de Grenoble, d'une subvention d'un montant de 152 000euros pour l'année 2019 (modalités de versement prévues dans la convention).

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 41-(18329) - HYGIENE ET SANTE PUBLIQUE - Avenant financier à la convention d'objectifs et de moyens 2019 conclue entre la Ville de Grenoble et l'association Chez Pom Flore et Alexandre.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant ci-annexé,
- d'autoriser le versement d'une subvention de 6000 euros pour le projet « transition à l'alimentation bio et locale » à l'association Chez Pom Flore et Alexandre.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 56

Ne prennent pas part au vote : 2 Rassemblement Citoyen de la Gauche et des Ecologistes (Mme LEMOINE, Mme LHEUREUX).

DELIBERATION N° 42-(17672) - LOCAUX ASSOCIATIFS - Convention de mise à disposition gratuite d'un local de stockage entre la Ville de Grenoble et l'association Union de Quartier Île Verte.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention de mise à disposition gratuite d'un local de stockage entre la Ville de Grenoble et l'Union de Quartier de l'Île Verte,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention telle que soumise en annexe à la délibération.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 43-(18038) - LOCAUX ASSOCIATIFS - Conventions de mise à disposition de locaux entre la Ville de Grenoble et les associations Collectif des Usagers de la Bifurk (CUB) et Développement des Sports de Sable (AD2S)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes des conventions de mise à disposition gratuite de locaux entre la Ville de Grenoble et l'association du Collectif des Usagers de la Bifurk (CUB) ainsi que l'association pour le Développement des Sports de Sable (AD2S)
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ces conventions telles que soumises en annexes à la délibération.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 44-(18680) - LOCAUX ASSOCIATIFS - Convention de mise à disposition gratuite de locaux entre la Ville de Grenoble et l'association GÉFÉLÉPoTs

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver les termes de la convention de mise à disposition gratuite de locaux entre la Ville de Grenoble et l'association GÉFÉLÉPoTs,**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention telle que soumise en annexe à la délibération.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 45-(18679) - LOCAUX ASSOCIATIFS - Convention de mise à disposition gratuite de locaux entre la Ville de Grenoble et l'association Amicale des Jeunes Franco-Marocains de l'Isère – AJFMI.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver les termes de la convention de mise à disposition gratuite de locaux entre la Ville de Grenoble et l'association Amicale des Jeunes Franco-Marocains de l'Isère – AJFMI.**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention telle que soumise en annexe à la délibération.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 46-(17171) - PARCOURS EDUCATIF - Programme de Réussite Educative 2-16 ans et 16-18 ans de la ville de Grenoble et signature des conventions d'attributions financières.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **D'approuver le Programme de Réussite Educative grenoblois 2-16 ans pour l'année 2019 à hauteur des montants indiqués dans le tableau figurant en annexe 1 ;**
- **D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention annuelle de participation financière du Programme de Réussite Educative 2-16 ans en annexe 2 ainsi que la convention annuelle de participation financière du Programme de Réussite Educative 16-18 ans en annexe 3.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 47-(18162) - PARCOURS EDUCATIF - Convention relative à l'accueil d'une classe externalisée du centre hospitalier Alpes-Isère au sein de l'école élémentaire Paul Painlevé de Grenoble pour l'année 2019-2020.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver le termes de la convention jointe en annexe, relative au fonctionnement d'une classe externalisée du centre hospitalier Alpes-Isère pour l'année scolaire 2019-2020 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 48-(18156) - AFFAIRES SCOLAIRES - Convention de mise a disposition temporaire de logements de fonction au Centre Communal d'Action Sociale de Grenoble.

Un amendement est déposé par M. MALBET, celui-ci est adopté :

Pour : 52 - Abstention(s) : 6 Réussir Grenoble.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention jointe en annexe 1 pour la mise à disposition temporaire de logements de fonction instituteurs précités ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention avec le Centre Communal d'Action Sociale de Grenoble.

Délibération : Adoptée

Pour : 52

Abstention(s) : 6 Réussir Grenoble

DELIBERATION N° 49-(18142) - SPORT - Remise gracieuse de dette accordée à l'association Haltérophile Club Grenoblois.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver une remise gracieuse de 800 €, ramenant ainsi à 3 000 € le montant de la redevance due cette année au titre de l'exercice 2019 par l'association Haltérophile Club Grenoblois à la Ville, pour l'occupation à titre permanent et exclusif de la salle de musculation située au Centre sportif Reyniès-Bayard.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 50-(16763) - SPORT - Convention de mise à disposition de locaux avec les associations du secteur sportif.

Intervention(s) : Mme AGOBIAN, Mme TAVEL

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver les termes des conventions ci-annexées pour la mise à disposition de locaux aux associations Grenoble Baseball Softball, Grenoble Amitié Nature, Hockey Club Grenoble, Office Municipal des Sports, Spéléo Club de Grenoble, Société des Touristes du Dauphiné et la Ligue AURA de Judo ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions correspondantes.**

Délibération : Adoptée

Pour : 52

Abstention(s) : 6 Rassemblement de Gauche et de Progrès

DELIBERATION N° 51-(16179) - SPORT - Attribution d'une subvention d'équipement exceptionnelle au profit de l'association Grenoble Saint-Martin-d'Hères Métropole Isère Handball.

Intervention(s) : M. CAZENAVE, M. BOUZAIENE, M. le Maire

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver l'attribution d'une subvention d'équipement exceptionnelle d'un montant de 30 000€ au profit de l'association Grenoble Saint-Martin-d'Hères Métropole Isère Handball au titre de la participation de la Ville à l'acquisition par le club d'un parquet démontable ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant financier à la convention d'objectifs et de moyens n° 11198 signée le 22 janvier 2019 entre la Ville et l'association, joint en annexe ;**
- **de dire que le versement de cette subvention d'équipement est expressément conditionné à la production par l'association auprès de la Ville d'un plan de financement officiel et, le cas échéant, des notifications de participation d'autre(s) partenaire(s) et organisme(s) financeur(s), ainsi que des justificatifs d'achats du parquet.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 52-(17905) - ACTION INTERNATIONALE ET EUROPEENNE - Convention d'objectifs et de moyens entre la ville de Grenoble et l'Association "Arménie Echange et Promotion" pour l'année 2019.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec l'association "Arménie Échange et Promotion", la convention ci-annexée pour l'année 2019 ;
- de verser une subvention de 24 770 € à l'association "Arménie Échange et Promotion " au titre de l'année 2019, pour les activités engagées par cette association, ce montant étant intégré à la délibération générale d'affectation de subvention sur crédits existants de cette même séance du Conseil municipal.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 53-(18381) - ACTION INTERNATIONALE ET EUROPEENNE - Subvention à l'association Mixlab pour le projet aux frontières de l'Europe : jumelage artistique entre des écoles maternelles.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à verser à l'association Mixlab la somme de 1 000 € dans le cadre du projet « Aux frontières de l'Europe : jumelage artistique entre des écoles maternelles ».

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 54-(18247) - AFFAIRES CULTURELLES - Convention de mise à disposition de locaux et attribution de subvention pour l'association Musiques créatives du sud.

Intervention(s) : M. CAZENAVE, Mme BERNARD

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver le montant de la subvention sus-mentionnée via la délibération générale d'affectation de subventions de cette même séance du conseil municipal (cf. tableau annexe 1);
- d'approuver les termes de l'avenant n° 2 à la convention financière (annexe 2) ;
- d'approuver les termes de la convention de mise à disposition de locaux à titre gracieux au bénéfice de l'association (annexe 3) ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer lesdits documents.

Délibération : Adoptée

Pour : 52

Contre : 6 Réussir Grenoble

DELIBERATION N° 55-(19453) - AFFAIRES CULTURELLES - Gratuité de l'accès au Musée et au Muséum de Grenoble en cas d'alerte canicule de niveau 3 déclenchée par le Préfet du Département de l'Isère.

Intervention(s) : M. CAZENAVE, M. le Maire, Mme LHEUREUX, Mme BERNARD, Mme JACTAT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'instaurer, à compter du 9 juillet 2019, la gratuité de l'accès au Musée et au Muséum de Grenoble en cas d'alerte canicule (de niveau 3) déclenchée par le Préfet du Département de l'Isère.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 56-(19004) - AFFAIRES CULTURELLES - Régularisation des pénalités de retard dans le cadre du passage à la gratuité de la bibliothèque municipale de Grenoble (BMG).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de renoncer à la perception des pénalités de retard en cours à compter du 1^{er} juillet 2019.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 57-(18078) - AFFAIRES CULTURELLES - Bibliothèque Municipale de Grenoble (BMG) – Convention cadre avec l'école nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques (Enssib).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

**- d'approuver la convention cadre avec l'école nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 58-(18242) - AFFAIRES CULTURELLES - Convention pluriannuelle d'objectifs 2019-2021 avec l'association Espace 600, la Région Auvergne-Rhône-Alpes et le Département de l'Isère.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver les termes de la convention pluriannuelle d'objectifs avec l'association Espace 600, la Région Rhône-Alpes Auvergne et le Département de l'Isère ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer la dite convention, jointe en annexe.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 59-(18252) - AFFAIRES CULTURELLES - Muséum de Grenoble - Récolement des collections du Muséum au titre du label « Musée de France » - Validation de procès-verbaux 2018.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver les termes des procès-verbaux de récolement du Muséum de Grenoble, joints en annexe ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à les signer.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 60-(18245) - AFFAIRES CULTURELLES - Muséum de Grenoble - Avenant à la convention de prêt de collections au muséum d'Auxerre.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver les termes de l'avenant à la convention de prêt votée au Conseil municipal du 13 mai 2019, de collections du muséum de Grenoble au muséum d'Auxerre ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à le signer.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 61-(18246) - AFFAIRES CULTURELLES - Muséum de Grenoble –
Convention de partenariat avec la Ligue de protection des oiseaux (LPO AuRA - Délégation Isère).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention de partenariat avec la Ligue de Protection des Oiseaux en Isère, jointe en annexe ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 62-(18157) - LOCAUX ASSOCIATIFS - Avenant n°1 à la convention de mise à disposition de locaux de la MJC PREMOL - Intégration des locaux du théâtre Prémol.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de l'avenant n° 1 à la convention initiale conclue avec la MJC PREMOL (joint en annexe 1) ainsi que les plans (joints en annexe 2) pour acter l'intégration des locaux du théâtre Prémol et actualiser ainsi le montant de l'indemnité d'occupation ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ledit avenant.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Les élus cités ci-après n'ont pas participé au vote prévoyant l'attribution d'une subvention à l'association dans laquelle ils ont la qualité d'administrateur : M. BOUZAIENE, M. CONFESSON.

DELIBERATION N° 63-(18364) - FINANCES - Avenant n°4 à la convention définissant les modalités d'encaissement du CAIRN - Monnaie Locale Complémentaire - dans le cadre des régies municipales.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver l'avenant n°4 à la convention d'encaissement du CAIRN dans les régies municipales,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n°4 à la convention ci-joint et tout document y afférant.

Délibération : Adoptée

Pour : 48

Abstention(s) : 6 Réussir Grenoble +2 Ensemble à Gauche + 2 Rassemblement des Patriotes

DELIBERATION N° 64-(18267) - FINANCES - Affectation de subventions sur crédits existants

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver l'attribution de subventions dont les montants, bénéficiaires et imputations budgétaires figurent ci-dessous.

Exercice : 2019

BUDGET : VILLE DE GRENOBLE

Article : **20421** (chapitre 20)

Commission Ville émancipatrice

GRENOBLE SAINT MARTIN D'HERES METROPOLE 38 HANDBALL-GSMH38	30 000,00
--	-----------

TOTAL ARTICLE	30 000,00
---------------	-----------

Article : **6574** (chapitre 65)

Commission Ville durable

MAISON DE L'ARCHITECTURE DE L'ISERE	8 000,00
ESPRIT TRIEVES	3 000,00
LE BAR RADIS	6 000,00
INNOVIA GRENOBLE DURABLEMENT	70 585,80
SAIEM-GRENOBLE HABITAT	106 068,00
SOCIETE D'HABITATION DES ALPES-SA HLM	50 930,00

Commission Ville émancipatrice

MUSIQUES CREATIVES DU SUD	6 000,00
REGARDS DES LIEUX	11 000,00
ARMENIE ECHANGE ET PROMOTION	24 770,00
CITY TROTTERS	8 000,00
FRANCAS ISERE	3 300,00
MIXLAB	1 000,00
TUNISIENS DE L'ISERE CITOYENS DES DEUX RIVES (ATI-CDR)	1 000,00

Commission Ville solidaire et citoyenne

ADPA - ACCOMPAGNER A DOMICILE POUR PRESERVER L'AUTONOMIE	2 900,00
DOMICILE INTER GENERATIONS ISEROIS - DIGI	2 500,00
LA MAISON DES FAMILLES	4 000,00
LE FOURNIL	1 000,00
LE TREMLIN	3 500,00
LES PIOUS PIOUS	400,00
POUR UN TOIT	1 000,00
RELAIS OZANAM	5 500,00
VIVRE AUX VIGNES	16 000,00
AFFDU/ ASSOC FRANC FEMMES DIPLOMEES DES UNIVERSITES/GRENOBLE	500,00
ASS BRILLONS TOUS ENSEMBLE	200,00
FACILE - FORMATION A L'AUTONOMIE & A LA CITOYENNETE	2 500,00

LA CIMADE	2 500,00
LE REFUGE	5 000,00
ASS REGIO DE CARDIOLOGIE DES ALPES	800,00
CHEZ POM FLORE ET ALEXANDRE	6 000,00
SOCIETE MYCOLOGIQUE DU DAUPHINE (SMD38)	800,00
SOLIDENT	1 000,00

TOTAL ARTICLE 355 753,80

TOTAL BUDGET 385 753,80

Délibération : Adoptée

Pour : 42

Abstention(s) : 6 Réussir Grenoble + 6 Rassemblement de Gauche et de Progrès + 2 Ensemble à Gauche + 2 Rassemblement des Patriotes

Les élus cités ci-après n'ont pas participé au vote prévoyant l'attribution d'une subvention à l'association dans laquelle ils ont la qualité d'administrateur : Mme CAPDEPON, Mme JACTAT, Mme DJIDEL.

DELIBERATION N° 65-(18360) - FINANCES - Régularisation des encours de dette transférés à Grenoble-Alpes Métropole

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'accepter les régularisations des encours transférés et des frais d'intérêt afférents indiqués dans l'annexe jointe à la présente délibération.

Délibération : Adoptée

Pour : 48

Abstention(s) : 6 Réussir Grenoble + 2 Ensemble à Gauche + 2 Rassemblement des Patriotes

DELIBERATION N° 66-(18605) - ADMINISTRATION GENERALE - Contribution du Centre communal d'action sociale de Grenoble aux dépenses engagées par la ville de Grenoble dans le cadre du projet Claudel.

Intervention(s) : M. VOIR, Mme TAVEL

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver le plan de financement des travaux et aménagements du site Claudel, avec une contribution du CCAS sous forme de fonds de concours à hauteur de 1 045 512€, dont 46 748€ au titre de l'année 2019,
- d'autoriser le Maire à signer tous les documents relatifs à cette opération.

Délibération : Adoptée

Pour : 44

Contre : 6 Rassemblement de Gauche et de Progrès + 2 Ensemble à Gauche

Abstention(s) : 6 Réussir Grenoble

DELIBERATION N° 67-(18249) - ADMINISTRATION GENERALE - Frais de mission des Elue-S.

Un amendement est déposé par Mme COMPARAT, celui-ci est adopté :

Pour : 42 - Contre : 2 Ensemble à Gauche - Abstention(s) : 6 Réussir Grenoble + 6

Rassemblement de Gauche et de Progrès + 2 Rassemblement des Patriotes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de conférer le caractère de mandat spécial aux déplacements ci-après :

- **Le 22 juin 2019 au Sappey en Chartreuse – Inauguration officielle de la nouvelle mairie organisée par la commune du Sappey en Chartreuse – P. MERIAUX**
- **Du 24 juin au 27 juin 2019 à Sfax (Tunisie) – Atelier « La coopération renforcée pour plus de confiance : le rôle de la société civile dans la gouvernance de la migration urbaine » organisé par MC2CM (Migration ville-à-ville en Méditerranée) – B. MACRET**
- **Le 27 juin 2019 à Lyon – Commission régionale du patrimoine et de l'architecture organisée par la DRAC – M. JULLIAN**
- **Le 28 juin 2019 à Paris – Conférence de presse « Lancement Forum capitale verte » organisée à la fondation Good Planet – E. PIOLLE**
- **Le 3 juillet 2019 à Lyon – Jury de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un internat au Lycée Lesdiguières à Grenoble – Phase 2, organisé par le Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes – V. FRISTOT**
- **Le 4 juillet 2019 à Marseille – Visite des carrières Estaque organisée par la Direction de l'urbanisme et de l'aménagement – M. JULLIAN**

- **Le 5 juillet 2019 à Lyon – Première réunion de l’observatoire de la saturation ferroviaire sur les itinéraires d’accès actuels et le tunnel du Mont-Cenis organisée par le CGEDD/MT (Conseil Général de l’Environnement et Développement Durable / Section Mobilité et Transport) – P. MERIAUX**
- **Le 21 juillet 2019 à Vassieux en Vercors – Cérémonies commémoratives du 75^{ème} anniversaire des combats du Vercors organisées par l’Association Nationale des Pionniers et Combattants Volontaires du Maquis du Vercors – M. JULLIAN**
- **Le 29 août 2019 à Paris – Conseil d’administration RFVAA (Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés) – K. CAPDEPON**
- **Le 13 septembre 2019 à Halle-sur-Saale (Allemagne), ville jumelée avec Grenoble – Congrès annuel des associations franco-allemandes organisé par la ville de Halle-sur-Saale – P. CLOUAIRE**
- **Les 17 et 18 septembre 2019 à Dijon – Journée « A pied, à vélo, bien dans ma ville » organisée par l’association Rue de l’Avenir – J. WIART**
- **Le 18 septembre 2019 à Paris – Conseil d’administration de France Urbaine organisé par France Urbaine – E. PIOLLE**
- **Du 22 septembre au 24 septembre 2019 à Paris – 2^{ème} édition du Congrès des âges et du vieillissement co-organisé par 10 organisations représentantes de retraités – personnes âgées (ADAL, ANHR, Citoyennage, Old’UP), de professionnels et d’élus (AD-PA, GAG, OLD’UP, RFVAA, SNGC, SNGIE, SNP) - K. CAPDEPON**

Délibération : Adoptée

Pour : 42

Contre : 2 Ensemble à Gauche

Abstention(s) : 6 Réussir Grenoble + 6 Rassemblement de Gauche et de Progrès + 2

Rassemblement des Patriotes

DELIBERATION N° 68-(18398) - ADMINISTRATION GENERALE - Convention sur les indicateurs de bien-être soutenable et territorialisé : (IBEST) consolidation du partenariat local.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver la signature de la déclaration d'intentions conjointes afin de faire des indicateurs de bien-vivre un « commun territorial » telle qu'exposée dans la déclaration d'intention ci-annexée ;

- d'approuver la convention de partenariat ainsi que son annexe ci-annexées entre la Ville de Grenoble et Grenoble Alpes Métropole, l'Université Grenoble Alpes, l'Agence d'Urbanisme de la Région Grenobloise et Grenoble Ecole Management;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention ainsi que son annexe.

Délibération : Adoptée

Pour : 46

Abstention(s) : 6 Réussir Grenoble + 5 Rassemblement de Gauche et de Progrès (Mme SALAT, M. VOIR, Mme BOUKAALA, Mme JORDANOV, Mme AGOBIAN) + 2 Ensemble à Gauche

Ne prend pas part au vote : 1 Rassemblement Citoyen de la Gauche et des Ecologistes (Mme COMPARAT)

DELIBERATION N° 69-(18772) - ADMINISTRATION GENERALE - Groupement de commandes pour l'achat de fournitures et accessoires de bureau.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver le principe de la création d'un groupement de commandes relatif à l'achat de fournitures et accessoires de bureau et les termes de la convention la constituant ;
- d'autoriser le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes avec Grenoble-Alpes Métropole, la commune de Jarrie, la commune de Vif, le centre communal d'action sociale de la ville de Grenoble et le centre communal d'action sociale de la ville de Vif.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 70-(13893) - ENTREPRISES PUBLIQUES LOCALES - Modification des statuts de la SPL Alpexpo - avenant n°1 au protocole d'accord définissant la prise de participation de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et du Département.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les nouveaux statuts de la SPL ci-annexés ;
- d'approuver le projet d'avenant n°1 au protocole d'accord définissant les conditions de la prise de participation de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et du Département de l'Isère au capital de la SPL Alpexpo ;
- d'autoriser son représentant à l'Assemblée Générale Extraordinaire à se prononcer favorablement sur la modification des statuts de la SPL ;

- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer ledit avenant.

Délibération : Adoptée

Pour : 55

Abstention(s) : 2 Ensemble à Gauche

Ne prend pas part au vote : 1 Rassemblement Citoyen de la Gauche et des Ecologistes (M. HABFAST)

DELIBERATION N° 71-(19258) - CONSEIL MUNICIPAL - Attribution de personnels et de moyens auprès des groupes d'élus de la Ville de Grenoble.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'attribuer annuellement aux groupes d'élus du conseil municipal des moyens en termes de locaux et de matériel de bureau, la prise en charge des frais de fonctionnement pour un montant annuel de 76 000 euros répartis selon une répartition proportionnelle au nombre d'élus de chaque groupe conformément au tableau en annexe de cette délibération;

- de répartir, pour le recrutement d'agents contractuels l'enveloppe générale annuelle attribuée aux groupes d'élus du conseil municipal, calculée sur la base des 30 % du montant total des indemnités versées aux élus, comme suit : une enveloppe forfaitaire annuelle de 25000 euros à répartir de façon égalitaire entre chaque groupe d'élus du conseil municipal ; et le versement du reste de l'enveloppe selon une répartition proportionnelle au nombre d'élus de chaque groupe.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 72-(16929) - INTERCOMMUNALITE - METROPOLE - Approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) du 20 juin 2019

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver le rapport de la Commission locale d'évaluation des charges transférées du 20 juin 2019,

- d'approuver la mise en œuvre d'attributions de compensation d'investissement pour les dépenses d'investissement calculées par la CLECT dans son rapport du 20 juin 2019 relatives à l'équipement Alpexpo pour un montant de 200 000 euros et pour les dépenses d'investissement relatives à la compétence « emploi insertion » pour un montant de 6 132 euros,

- d'autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'application de la présente délibération, et notamment à signer toute pièce en la matière.

Délibération : Adoptée

Pour : 50

Abstention(s) : 6 Réussir Grenoble + 2 Ensemble à Gauche

DELIBERATION N° 73-(18193) - DOMAINE PUBLIC - Marché de Noël Place Victor Hugo et Grenette – du 22 novembre au 24 décembre 2019 et pour le marché square Docteur Martin du 27 novembre au 23 décembre 2019 – Convention d'occupation du domaine public et tarifs associés

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions d'occupation du domaine public liant les exposants à la ville de Grenoble (annexe 1).**
- d'approuver les tarifs associés pour l'année 2019 et précisés dans l'annexe 2 de la présente délibération.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 74-(18201) - DOMAINE PUBLIC - Festival Cabaret Frappé – du 15 au 20 juillet 2019 – Conventions d'occupation du domaine public – Jardin de Ville – Buvette, Food Trucks et Food-Bike.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver la convention d'occupation du domaine public relative à une activité de buvette pendant le festival Cabaret Frappé au Jardin de Ville, du 15 au 20 juillet 2019, avec Retour de Scène-Dynamusic, représentée par Cécile JULLIEN, moyennant une redevance de 39 000 € ;**
- d'approuver la convention d'occupation du domaine public relative à une activité de restauration pendant le Cabaret Frappé au Jardin de Ville du 15 au 20 juillet 2019 avec la société Black Rhino, représentée par Emeric FREL, moyennant une redevance d'occupation du domaine public de 385 euros par mètres linéaire pour la période, soit 1 347,5 euros pour un stand prévisionnel 3,5m linéaires;**
- d'approuver la convention d'occupation du domaine public relative à une activité de restauration pendant le Cabaret Frappé au Jardin de Ville du 15 au 20 juillet 2019 avec l'association Les amis des boites à vélo, représentée par Florian TOUQUET, moyennant une redevance d'occupation du domaine public de 400 euros par mètre linéaire pour la période, soit 2 000 euros pour un stand prévisionnel de 5m linéaires ;**

- d'approuver la convention d'occupation du domaine public relative à une activité de restauration pendant le Cabaret Frappé au Jardin de Ville du 15 au 20 juillet 2019 avec la société Cocotte N-Roll, représentée par Stéphanie JULLIN, moyennant une redevance d'occupation du domaine public de 280 euros par mètre linéaire pour la période, soit 1 260 euros pour un stand prévisionnel de 4,5m linéaires ;
- d'approuver la convention d'occupation du domaine public relative à une activité de restauration pendant le Cabaret Frappé au Jardin de Ville du 15 au 20 juillet 2019 avec la société Mobilig, représentée par Laurent DELANOE, moyennant une redevance d'occupation du domaine public de 320 euros par mètre linéaire pour la période, soit 960 euros pour un stand prévisionnel de 3m linéaires ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer lesdites conventions d'occupation du domaine public annexées à la présente délibération.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 75-(18191) - DOMAINE PUBLIC - Marché de Noël — du 22 novembre au 24 décembre 2019 — convention d'occupation du domaine public et de mise à disposition d'un chalet à l'Office de Tourisme.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'occupation du domaine public à titre gracieux entre l'Office de Tourisme Grenoble Alpes Métropole et la ville de Grenoble .

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 76-(18187) - ANIMATION - Festival Cabaret Frappé – du 15 au 20 juillet 2019 – Conventions de partenariat avec le Crédit Mutuel.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les deux conventions de partenariat entre la ville de Grenoble et le Crédit Mutuel concernant le festival Cabaret Frappé au Jardin de Ville, du 15 au 20 juillet 2019 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer lesdites conventions.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 77-(18214) - PREVENTION SECURITE - Convention de groupement de commande entre la ville et Grenoble Alpes Métropole pour la Formation-Action « Accompagnement des professionnels confrontés aux phénomènes de trafic de drogue dans la métropole grenobloise ».

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de groupement de commande entre Grenoble Alpes Métropole et la ville de Grenoble.
- d'autoriser la prise en charge de la somme de 6 000 euros au titre du groupement de commande.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 78-(16637) - PERSONNEL MUNICIPAL - Conservatoire de Grenoble - rémunération forfaitaire des artistes et intervenants extérieurs dans le cadre de concerts, spectacles ou de master class du Conservatoire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'étendre le bénéfice des cachets forfaitaires pour les spectacles organisés dans le cadre de la saison du Conservatoire aux comédiens et aux danseurs ;
- de fixer, en fonction de leur notoriété, la rémunération des artistes et intervenants extérieurs conduisant une master class conformément au tableau ci-dessus.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 79-(18113) - PERSONNEL MUNICIPAL - Remises gracieuses de dettes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'accorder une remise gracieuse de dette à deux agents territoriaux d'un montant respectif de 5 770,22 euros et de 2 684 euros.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 8-(17638) - URBANISME CESSIONS ACQUISITIONS - Rue du Repos - Désaffectation et déclassement du domaine public d'un tènement en vue de sa cession à l'Association des Musulmans Unis pour la construction d'un établissement culturel et cultuel

Intervention(s) : M. FRISTOT, Mme AGOBIAN, M. TUSCHER, M. CHAMUSSY, M. CAZENAVE, M. le Maire, Mme RICHARD-FINOT, M. VOIR

Afin de répondre à des interrogations des groupes d'opposition, M. le Maire a proposé de décaler la procédure de vote à la fin de l'ordre du jour du conseil municipal.

Un document d'information supplémentaire est remis aux élu-e-s en séance.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de constater par anticipation la désaffectation du domaine public du tènement d'environ 2 500 m² situé rue du Repos à extraire de la parcelle cadastrée section DY n°32 ;
- de prononcer le déclassement du domaine public de cette même emprise ;
- de céder à l'Association des Musulmans Unis cette même emprise foncière ;
- d'approuver la cession de ce terrain pour un montant de 270 000 € HT ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette affaire et notamment l'acte authentique.

Délibération : Adoptée

Pour : 55

Contre : 2 Ensemble à Gauche

Abstention(s) : 1 Rassemblement de Gauche et de Progrès (Mme BOUKAALA)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20H02

ANNEXE(S)

Incidence financière	Montant de l'avenant en plus ou moins value	Nature de la modification contractuelle	Millésime	Seuil	Catégorie prestations	Catégorie marché	N°	Attributaire	Objet du marché initial	N° lot concerné pour le marché initial	Intitulé du lot le cas échéant	Procédure	Montant du marché initial en € HT	Date de notification de l'avenant	Intégration rendu acte
	en euros HT														
sans incidence financière - modification qualité titulaire	x	Rachat du titulaire Decitre par le Furet du Nord	15	A			15	DECITRE	Fourniture de livres neufs non scolaires	1	Nouveautés fiction et documentaires adultes et jeunesse à grand tirage	Appel d'offres	200 000,00	14/05/19	08/07/19
sans incidence financière - modification qualité titulaire	x	Rachat du titulaire Decitre par le Furet du Nord	15	A			20	DECITRE	Fourniture de livres neufs non scolaires	6	Sciences et techniques	Appel d'offres	160 000,00	14/05/19	08/07/19
incidence financière supérieure 5% marché initial	3 236,91	Modification contractuelle_Pièce financière	18	A	T	M	153	MAG SARL	Travaux d'aménagement du RDC du Pole de Solidarité international	5	Menuiseries extérieures et intérieures bois	Procédure adaptée sup.90	29 170,50	23/04/19	08/07/19
incidence financière supérieure 5% marché initial	60 073,40	Modification contractuelle_Pièce financière	18	A	T	M	60	TARVEL / SOLS ALPES	Travaux de construction d'une école élémentaire de 10 classes dans le quartier Hoche à Grenoble	1	Terrassement - VRD - Paysage	Procédure adaptée sup.90	344 985,50	24/04/19	08/07/19
sans incidence financière - modification clauses contractuelles	X	Modification contractuelle_CCAP	14	A			424	RESCASET	Achat de conditionnements alimentaires pour le service restauration	1	Barquettes polypropylène recyclable "thermoformables" à usage unique - passage au four	Appel d'offres	175 000 /an	17/05/19	08/07/19
sans incidence financière - modification clauses contractuelles	X	Modification contractuelle_CCAP	14	A			425	RESCASET	Achat de conditionnements alimentaires pour le service restauration	2	bobines de films alimentaires	Appel d'offres	25 200 /an	17/05/19	08/07/19
sans incidence financière - modification clauses contractuelles	X	Modification contractuelle_CCAP	14	A			428	RESCASET	Achat de conditionnements alimentaires pour le service restauration	3	Barquettes polypropylène «thermoformables» à usage unique - préparations froides	Appel d'offres	40 000 /an	17/05/19	08/07/19
incidence financière supérieure 5% marché initial	4 298,56	Modification contractuelle_Pièce financière	16IAP1089					VARIO ARCHITECTURE	Marché de maîtrise d'œuvre pour l'opération de réhabilitation et extension de l'école maternelle diderot	Lot unique	x	Procédure négocié après concours restreint de bâtiment sur esquisse selon les articles 70 et 74 III du code des marchés publics	369 007,40	14/05/19	08/07/19
sans incidence financière - modification clauses contractuelles	x	Modification contractuelle_CCAP	15			F	275	ADIMEO	Contrat de maintenance du portail numérique Bibliothèque Municipale	lot unique	x	Procédure adaptée 25_90	48 040,00	08/09/18	08/07/19
incidence financière inférieure 5% marché initial	3 685,90	Modification contractuelle_Pièce financière	18	A	T	M	164	CARBONERO ISOLATION	Théâtre Prémol : travaux de reconstruction partielle suite à incendie de 2015	6	doublages cloisons plafonds faux-plafonds	Procédure adaptée sup.90	168 000,00	03/05/19	08/07/19
incidence financière inférieure 5% marché initial	42,62	Modification contractuelle_Pièce financière	18	A	T	M	151	SAIT	Pôle Solidarité internationale : travaux d'aménagement du RDC	3	cloisons doublages faux-plafonds	Procédure adaptée sup.90	42 666,32	03/05/19	08/07/19
incidence financière inférieure 5% marché initial	110,00	Modification contractuelle_Pièce financière	18	B	T	M	205	SARL SEREL	Pôle Solidarité internationale : travaux d'aménagement du RDC	4	serrurerie rideaux métalliques	Procédure adaptée 25_90	28 466,50	10/05/19	08/07/19
incidence financière inférieure 5% marché initial	2 500,00	Modification contractuelle_Pièce financière	17	A	T	M	245	COREALP	Ex-école maternelle Saint-Bruno	3	démolition, gros-œuvre, enduit de façade	Procédure adaptée sup.90	444 568,87	18/05/19	08/07/19

Intitulé consultation	N° lot	Intitulé lot	N° MARCHE millésime	N° MA RC HE	N° MA RC HE	N° MA RC HE	N° MARCHÉ numéro tat*	Procédure	Durée exprimée en mois	Notification du marché	Intégration rendu acte	Attributaire	Code postal	Ville	Prix global et forfaitaire Montant en € HT	Montant maximum en euros HT pour la durée de base du marché
Marché subséquent à l'accord-cadre n°15A030 - Impression du journal municipal de la ville de Grenoble	lot 2	Gremag hors série (juil-août 2019)	18	B	S	Z	304	MAPA 25_90	2 mois	06/05/19	08/07/19	IMAYE GRAPHIC	53022	LAVAL	12 776,40	X
Travaux de rénovation de la chaufferie de la base de plein air de Mont Saint Martin	lot 1	Chauffage	18	B	P	M	343	MAPA 25_90	8 mois	29/11/18	08/07/19	DUMOLARD	38000	GRENOBLE	58 000,00	X
Travaux de rénovation de la chaufferie de la base de plein air de Mont Saint Martin	lot 2	Régulation	18	B	P	M	344	MAPA 25_90	8 mois	29/11/18	08/07/19	MOROT	38120	SAINT EGREVE	21 274,00	X
Achat de fournitures scolaires	lot unique	X	18	A	F	B	353	Appel d'offres	12	07/05/19	08/07/19	PAPETERIES PICHON	42353	LA TALAUDIÈRE	X	400 000,00
Travaux d'aménagement du site dit le Lieu	lot 1	Désamiantage	19	A	T	M	028	Procédure adaptée sup.90	6	14/05/19	08/07/19	MEDITERRANEE DESAMIANPAGE	30140	BOISSET ET GAUJAC	9 950,00	X
Travaux d'aménagement du site dit le Lieu	lot 2	Démolition / Maçonnerie	19	A	T	M	029	Procédure adaptée sup.90	6	14/05/19	08/07/19	ETRA	38140	RIVES	Solution de base : 23 692,00 PSE 1 : 300,00	X
Travaux d'aménagement du site dit le Lieu	lot 3	Charpente / Couverture / Fenêtre de toit / Zinguerie	19	A	T	M	030	Procédure adaptée sup.90	6	10/05/19	08/07/19	LES CHARPENTIERES DU GRESIVAUDAN	38160	SAINT ROMANS	50 917,12	X
Travaux d'aménagement du site dit le Lieu	lot 4	Cloisons / Doublage / Faux- plafonds	19	A	T	M	031	Procédure adaptée sup.90	6	10/05/19	08/07/19	SAIT	38320	BRESSON	22 851,64	X
Travaux d'aménagement du site dit le Lieu	lot 5	Menuiseries intérieures	19	A	T	M	032	Procédure adaptée sup.90	6	10/05/19	08/07/19	GRAND MENUISIER	38110	DOLOMIEU	9 550,00	X
Travaux d'aménagement du site dit le Lieu	lot 7	Sols souples	19	A	T	M	034	Procédure adaptée sup.90	6	11/05/19	08/07/19	BAILLY	38170	SEYSSINET PARISET	4 450,02	X
Travaux d'aménagement du site dit le Lieu	lot 9	Electricité courant fort et faible	19	A	T	M	036	Procédure adaptée sup.90	6	13/05/19	08/07/19	DUNELEC	38420	LE VERSOUD	25 851,40	X
Travaux d'aménagement du site dit le Lieu	lot 10	Chauffage / Ventilation / Sanitaire	19	A	T	M	037	Procédure adaptée sup.90	6	10/05/19	08/07/19	DUMOLARD	38100	GRENOBLE	Solution de base : 43 000,00 PSE 1 : 540,80	X
Prestations de maintenance du logiciel QlikView - GeoQlik	lot 1	Maintenance du parc QlikView existant, acquisitions de licences QlikView et maintenance associée	19	B	S	B	042	MAPA 25_90	3 ans ferme	21/05/19	08/07/19	ALTIVIEW	69432	LYON	65 000,00	X

Intitulé consultation	N° lot	Intitulé lot	N° MARCHE millésime	N° MA RC HE seui	N° MA RC HE cat	N° MA RC HE cat	N° MARCH E numéro tat*	Procédure	Durée exprimée en mois	Notificatio n du marché	Intégration rendu acte	Attributaire	Code postal	Ville	Prix global et forfaitaire Montant en € HT	Montant maximum en euros HT pour la durée de base du marché
Prestations de maintenance du logiciel QlikView - GeoQlik	lot 2	Prestations de maintenance corrective ou évolutive sur les applications en production, développement de nouvelles applications QlikView ou GeoClik	19	B	S	B	043	MAPA 25_90	3 ans ferme	21/05/19	08/07/19	MICROPOLE	69100	VILLEURBANNE	24 000,00	X
Fourniture de poubelles de tri intérieures	lot 1	Poubelles de tri de 60 litres et 90 litres	19	C	F	B	047	Appel d'offres	24	13/05/19	08/07/19	GREEN OFFICE	92300	LEVALLOIS PERRET	X	300 000,00
Théâtre Prémol - Acquisition de matériel scénique	1	Matériel de son et d'éclairage	19	B	F	B	091	Procédure adaptée 25_90	1	13/05/19	08/07/19	SCENETEC SA-SCOP	69200	VENISSIEUX	X	79 500,00
Théâtre Prémol - Acquisition de matériel scénique	2	Matériel de scène	19	B	F	B	092	Procédure adaptée 25_90	1	13/05/19	08/07/19	SARL TEVILOJ	38200	VIENNE	X	10 400,00
Gymnase Charles Münch : travaux d'amélioration de l'étanchéité de la toiture	lot unique	X	19	B	T	M	133	Procédure adaptée 25_90	2	30/04/19	08/07/19	PROTECTUM AGENCE RHONE ALPES	38600	FONTAINE	66 216,50	X
Marché subséquent à l'accord-cadre relatif aux travaux dans les bâtiments de la Ville et du CCAS	2	Désamiantage	19	C	T	Z	134	Appel d'offres	2	02/05/19	08/07/19	FEDD	69330	MEYZIEU	36 884,75	X
Marché subséquent à l'accord-cadre relatif aux travaux dans les bâtiments de la Ville et du CCAS	16	Plomberie	19	C	T	Z	155	Appel d'offres	1	30/04/19	08/07/19	DUMOLARD	38100	GRENOBLE	X	6 952,55
Marché subséquent à l'accord-cadre relatif aux travaux dans les bâtiments de la Ville et du CCAS	16	Plomberie	19	C	T	Z	157	Appel d'offres	1	14/05/19	08/07/19	SAV-ISERE	38000	GRENOBLE	X	434,00

N°	NATURE	FOURNISSEURS OU BENEFICIAIRES	OBJET	MONTANT
----	--------	-------------------------------	-------	---------

II - DÉCISIONS EN MATIÈRE DE DON :

18-2197	Arrêté (06/06/2019)		Le don de M. Georges BELLESSERRE composé d'une ammonite du Cénomaniens provenant de Villefranche-le-Château est accepté.	
19-0600	Arrêté (06/06/2019)		Le don de Mme Andrée GAUTIER composé d'une molaire, une vertèbre ainsi qu'une canine d'Ursus spelaeus est accepté.	
19-0601	Arrêté (06/06/2019)		Le don de M. Frédéric DUMONT composé d'une collection de fossiles est accepté.	
19-0602	Arrêté (06/06/2019)		Le don de Mme Sylviane MELIN composé d'un Caïman naturalisé provenant de Saint-Laurent-du-Maroni est accepté.	
19-0603	Arrêté (03/04/2019)		Le don de Mme Elisabeth JOPPE composé de 2 liasses d'herbier du 19ème siècle de plantes des environs de Gap collectées par Alphonse MOURRAL est accepté.	
19-0604	Arrêté (06/06/2019)		Le don de M. Didier RASTEL composé de 10 échantillons d'Equisetites spatulatus, Zeiller, 1895 provenant de la commune de Vaulnaveys-le-Bas est accepté.	
19-0605	Arrêté (06/06/2019)		Le don de Mme Corinne VERLUCCO composé d'une Vipère du Gabon et de cinq boîtes à insectes ayant appartenu à M. Albert CHALLIER est accepté.	
19-0606	Arrêté (06/06/2019)		Le don de Mme Christine BILAU-BESSON composé de 700 diapositives de plantes de M. René Besson, est accepté.	
19-0607	Arrêté (06/06/2019)		Le don de Mme Christine BILAU-BESSON composé de 50 planches d'herbier de M. René Besson, est accepté.	

19-0608	Arrêté (06/06/2019)		Le don de M. Roger DE ASCENCAO GUEDES composé de deux calcites, d'une stilbite-Ca, d'une bazzite, d'une monazite-(Ce), d'une fluorite, d'un soufre et d'anhydrite provenant de localités précises dans le département de la Savoie est accepté.
19-0609	Arrêté (06/06/2019)		Le don de M. Georges BELLESSERRE composé d'une collection de paléobotanique houillère est accepté.
19-0610	Arrêté (06/06/2019)		Le don de M. Alain MICHELIN composé de minéraux de Tarentaise (Savoie) est accepté.
19-0611	Arrêté (06/06/2019)		Le don de la commune d'Allevard (Isère) composé de 61 minéraux de la collection de M. Pierre DECHARGE est accepté.
19-0612	Arrêté (06/06/2019)		Le don de M. Georges BELLESSERRE, composé d'une géode de Meylan tapissée de cristaux d'aragonite est accepté.
19-0613	Arrêté (06/06/2019)		Le don de M. Jean-Marc COQUELET composé d'un lot de coquilles de Caragouilles rosées (<i>Theba pisana</i>) provenant de Sarzeau (Morbihan) est accepté.
19-0614	Arrêté (06/06/2019)		Le don de M. Yves QUEFFEULOU composé de onze minéraux provenant de la carrière du Nant d'Agot (Savoie) est accepté.
19-0615	Arrêté (06/06/2019)		Le don de M. Aurélien JOUVE composé de 101 fossiles de plantes provenant de la commune de Vaulnaveys-le-bas est accepté.
19-0616	Arrêté (06/06/2019)		Le don de M. Philippe CANDEGABE composé d'un lot de coquilles de <i>Retinella incerta</i> provenant d'Eaux-Bonnes (Pyrénées-Atlantiques) est accepté.
19-0617	Arrêté (06/06/2019)		Le don de M. Didier RASTEL composé de fossiles <i>Euestheria sebenensis</i> ainsi que d'un paléosol provenant de la commune de La Motte-St-Martin est accepté.
19-0618	Arrêté (06/06/2019)		Le don de M. Frédéric DUMONT composé d'une collection de fossiles est accepté.
19-0619	Arrêté (06/06/2019)		Le don de M. Bruno VALLOIS composé d'une empreinte et d'une contre-empreinte d' <i>Equisetites spatulatus</i> , Zeiller, 1895 provenant de la commune de Vaulnaveys-le-Bas est accepté.

19-0620	Arrêté (06/06/2019)		Le don de M. Didier RASTEL composé d'une empreinte et d'une contre-empreinte d'Equisetites spatulatus, Zeiller, 1895 provenant de la commune de Vaulnaveys-le-Bas est accepté.	
19-0621	Arrêté (06/06/2019)		Le don de M. Pierre BINTZ, composé de spécimens zoologiques en liquide, provenant des anciennes collections de l'Institut Dolomieu et destinés à être jetés au moment du déménagement du site est accepté.	
19-0622	Arrêté (06/06/2019)		Le don de la Cité scolaire Stendhal, composé de spécimens zoologiques en liquide est accepté.	
19-1004	Arrêté (20/05/2019)		Le piano de marque Steinway numéro 475685 est aliéné gratuitement à l'association des Musiciens du Louvre à compter du 1/07/2019.	

III - DÉCISIONS EN MATIÈRE DE CONCESSION DE CIMETIERE :

19-0900	Arrêté (08/04/2019)	Mme LELONG Arlette	Cimetière Saint Roch - Titre n°162 - Renouvellement de concession du 16/01/2019 au 15/01/2034.	Redevance : 306 €
19-0901	Arrêté (08/04/2019)	Mme Louise-Marie MICHOUlier	Cimetière Grand Sablon - Titre n°163 - Renouvellement de deux concessions du 05/04/2019 au 04/04/2034.	Redevance : 612 €
19-0907	Arrêté (08/04/2019)	Mme FITOUSSI Ginette	Cimetière Grand Sablon - Titre n°164 - Renouvellement de concession du 09/05/2019 au 08/05/2034.	Redevance : 306 €
19-0908	Arrêté (08/04/2019)	Mme Bernadette WEBER	Cimetière Grand Sablon - Titre n°165 - Renouvellement de concession du 28/06/2019 au 27/06/2034.	Redevance : 306 €
19-0909	Arrêté (09/04/2019)	Mme GAVIN Isabelle	Cimetière Grand Sablon - Titre n°166 - Renouvellement de concession du 26/04/2019 au 25/04/2034.	Redevance : 306 €
19-0911	Arrêté (10/04/2019)	M. JOUFFREY Jean-Pierre	Cimetière Grand Sablon - Titre n°167 - Renouvellement de concession du 27/03/2019 au 26/03/2034.	Redevance : 306 €
19-0913	Arrêté (10/04/2019)	Mme FERRI Clara	Cimetière Grand Sablon - Titre n°168 - Nouvelle concession du 10/04/2019 au 09/04/2034.	Redevance : 306 €
19-0914	Arrêté (10/04/2019)	M. DE AZEVEDO Guilherme	Cimetière Grand Sablon - Titre n°169 - Renouvellement de concession du 08/04/2019 au 07/04/2034.	Redevance : 306 €

19-0915	Arrêté (11/04/2019)	M. BUCCI Filippo	Cimetière Grand Sablon - Titre n°170 - Renouvellement anticipée de deux concessions du 03/02/2021 au 02/02/2051.	Redevance : 1344 €
19-0916	Arrêté (11/04/2019)	Mme VERGNON Elizabeth	Cimetière Saint Roch - Titre n°171 - Renouvellement de concession du 04/06/2019 au 03/06/2034.	Redevance : 306 €
19-0917	Arrêté (11/04/2019)	Mme LEGER Evelyne	Cimetière Grand Sablon - Titre n°172 - Renouvellement de concession du 26/04/2019 au 25/04/2034.	Redevance : 306 €
19-0918	Arrêté (12/04/2019)	M. MANCINI Aldo	Cimetière Grand Sablon - Titre n°173 - Renouvellement de concession du 02/01/2018 au 01/01/2033.	Redevance : 306 €
19-0919	Arrêté (12/04/2019)	Mme GUERPEL Georgette	Cimetière Saint Roch - Titre n°174 - Renouvellement de concession du 16/04/2019 au 15/04/2049.	Redevance : 672 €
19-0920	Arrêté (16/04/2019)	Mme HEZIL Marcelle	Cimetière Saint Roch - Titre n°175 - Renouvellement de concession du 20/02/2019 au 19/02/2034.	Redevance : 306 €
19-0921	Arrêté (18/04/2019)	M. FALCONNET Gérard	Cimetière Grand Sablon - Titre n°176 - Renouvellement anticipé du 12/10/2019 au 11/10/2049.	Redevance : 672 €
19-0922	Arrêté (19/04/2019)	M. et Mme GAVIGNON Jean et Simone	Cimetière Grand Sablon - Titre n°177 - Nouveau columbarium du 19/04/2019 au 18/04/2049.	Redevance : 780 €
19-0923	Arrêté (19/04/2019)	M. CHAMBLAY Daniel	Cimetière Grand Sablon - Titre n°178 - Renouvellement de concession du 10/09/2012 au 09/09/2027.	Redevance : 306 €
19-0924	Arrêté (19/04/2019)	M. et Mme SIMORRE Pierre	Cimetière Saint Roch - Titre n°179 - Renouvellement de concession du 15/06/2018 au 14/06/2033.	Redevance : 306 €
19-0925	Arrêté (03/05/2019)	Mme DOSIO Antoinette	Cimetière Grand Sablon - Titre n°180 - Renouvellement de concession du 09/05/2017 au 08/05/2047.	Redevance : 672 €
19-0926	Arrêté (19/04/2019)	M. et Mme MONOD Jean-Paul et Christiane	Cimetière Grand Sablon - Titre n°181 - Renouvellement de concession du 13/05/2019 au 12/05/2034.	Redevance : 306 €
19-0929	Arrêté (19/04/2019)	M. SCIPILLITI Stéphane	Cimetière Saint Roch - Titre n°182 - Renouvellement de concession du 12/01/2019 au 11/01/2034.	Redevance : 306 €
19-0930	Arrêté (23/04/2019)	Mme COSTA Andrée	Cimetière Grand Sablon - Titre n°183 - Nouvelle concession du 23/04/2019 au 22/04/2034.	Redevance : 306 €
19-0931	Arrêté (23/04/2019)	Mme PETAS Martine	Cimetière Grand Sablon - Titre n°186 - Nouveau columbarium du 23/04/2019 au 22/04/2034.	Redevance : 390 €
19-0932	Arrêté (24/04/2019)	Mme PERRIN Sophie	Cimetière Grand Sablon - Titre n°187 - Nouvelle columbarium du 23/04/2019 au 22/04/2034.	Redevance : 390 €
19-0933	Arrêté (24/04/2019)	M. et Mme GERBAUD Yves	Cimetière Saint Roch - Titre n°188 - Renouvellement de concession du 04/05/2019 au 03/05/2034.	Redevance : 306 €
19-0935	Arrêté (24/04/2019)	M. CHEVALLIER Patrick	Cimetière Saint Roch - Titre n°189 - Renouvellement de concession du 17/11/2014 au 16/11/2044.	Redevance : 672 €

19-0936	Arrêté (24/04/2019)	Mme TREVISSON Annie	Cimetière Saint Roch - Titre n°190 - Renouvellement de concession du 02/01/2018 au 01/01/2033.	Redevance : 306 €
19-0938	Arrêté (25/04/2019)	M. et Mme LEMOINE Daniel	Cimetière Saint Roch - Titre n°191 - Renouvellement de deux concessions du 15/08/2019 au 14/08/2034.	Redevance : 612 €
19-0939	Arrêté (25/04/2019)	M. BOUTEMINE Brahim	Cimetière Grand Sablon - Titre n°192 - Nouvelle concession du 25/04/2019 au 24/04/2049.	Redevance : 672 €
19-0940	Arrêté (23/04/2019)	Mme MASCIAVE Monique	Cimetière Grand Sablon - Titre n°184 - Renouvellement de concession du 14/06/2019 au 13/06/2034.	Redevance : 306 €
19-0941	Arrêté (23/04/2019)	Mme BAPTISTE Dominique	Cimetière Saint Roch - Titre n°185 - Renouvellement de deux concessions du 27/06/2019 au 26/06/2069.	Redevance : 2328 €
19-0942	Arrêté (25/04/2019)	M. PASCQUALINO Rocco	Cimetière Saint Roch - Titre n°193 - Renouvellement de concession du 03/09/2018 au 02/09/2033.	Redevance : 306 €
19-0943	Arrêté (25/04/2019)	Mme CHABERT Jacqueline	Cimetière Grand Sablon - Titre n°194 - Nouveau columbarium du 25/04/2019 au 24/04/2034.	Redevance : 390 €
19-0944	Arrêté (26/04/2019)	Mme MOUNIER Evelyne	Cimetière Grand Sablon - Titre n°195 - Renouvellement de concession du 15/06/2019 au 14/06/2034.	Redevance : 306 €
19-0945	Arrêté (26/04/2019)	M. BONTEMS Jean-Luc	Cimetière Saint Roch - Titre n°196 - Renouvellement de concession du 03/10/2020 au 02/10/2035.	Redevance : 306 €
19-0946	Arrêté (29/04/2019)	M. BERTHET Bruno	Cimetière Saint Roch - Titre n°197 - Renouvellement de concession du 10/06/2019 au 09/06/2069.	Redevance : 1164 €
19-0947	Arrêté (29/04/2019)	Mme ROUX Yvonne	Cimetière Saint Roch - Titre n°198 - Renouvellement de deux concessions du 24/12/2019 au 23/12/2034.	Redevance : 612 €
19-0948	Arrêté (30/04/2019)	M. PERRIN Gilbert	Cimetière Grand Sablon - Titre n°199 - Renouvellement de concession du 02/05/2019 au 01/05/2049.	Redevance : 672 €
19-0949	Arrêté (30/04/2019)	M. SICARD Jean-Marc	Cimetière Grand Sablon - Titre n°200 - Renouvellement de concession du 03/05/2019 au 02/05/2034.	Redevance : 306 €
19-0950	Arrêté (30/04/2019)	M. KASSIBRAKIS Gérard	Cimetière Grand Sablon - Titre n°201 - Renouvellement de concession du 03/10/2019 au 02/10/2049.	Redevance : 672 €
19-0951	Arrêté (30/04/2019)	M. QUANTIN Jean-Claude	Cimetière Grand Sablon - Titre n°202 - Renouvellement de concession du 11/07/2019 au 10/07/2034.	Redevance : 306 €
19-0952	Arrêté (30/04/2019)	M. PENIN Roger	Cimetière Grand Sablon - Titre n°203 - Renouvellement de concession du 05/07/2017 au 04/07/2032.	Redevance : 306 €
19-0960	Arrêté (30/04/2019)	M. GEYMOND Pierre	Cimetière Saint Roch - Titre n°204 - Renouvellement de deux concessions du 02/06/2019 au 01/06/2049.	Redevance : 1344 €
19-0961	Arrêté (30/04/2019)	M. TARANTINI Daniel	Cimetière Grand Sablon - Titre n°205 - Renouvellement de concession du 08/06/2019 au 07/06/2034.	Redevance : 306 €

19-0962	Arrêté (02/05/2019)	Mme SEZONY Micheline	Cimetière Grand Sablon - Titre n°206 - Nouvelle concession du 30/04/2018 au 29/04/2033.	Redevance : 306 €
19-0963	Arrêté (02/05/2019)	Mme ROUX Nicole	Cimetière Saint Roch - Titre n°207 - Renouvellement de concession du 13/02/2019 au 12/02/2034.	Redevance : 306 €
19-0964	Arrêté (02/05/2019)	Mme PLACE Brigitte	Cimetière Saint Roch - Titre n°208 - Renouvellement de concession du 14/12/2016 au 13/12/2031.	Redevance : 306 €
19-0965	Arrêté (02/05/2019)	Mme REIGNIER Nina	Cimetière Grand Sablon - Titre n°209 - Nouvelle concession du 02/05/2019 au 01/05/2049.	Redevance : 672 €
19-0966	Arrêté (02/05/2019)	M. ORGEAS Claude et Mme NICOLAS Anne-Marie	Cimetière Grand Sablon - Titre n°210 - Renouvellement de concession du 10/01/2017 au 09/01/2032.	Redevance : 306 €
19-0967	Arrêté (03/05/2019)	Mme CONTE Maria	Cimetière Saint Roch - Titre n°211 - Renouvellement de deux concessions du 18/05/2019 au 17/05/2049.	Redevance : 1344 €
19-0968	Arrêté (06/05/2019)	M. et Mme CAVALLINI Gilbert	Cimetière Saint Roch - Titre n°212 - Renouvellement de deux concessions du 05/01/2018 au 04/01/2033.	Redevance : 612 €
19-0969	Arrêté (06/05/2019)	Mme HRSTIC Silvana	Cimetière Grand Sablon - Titre n°213 - Nouvelle concession du 06/05/2019 au 05/05/2034.	Redevance : 306 €
19-0970	Arrêté (06/05/2019)	Mme D'ANIELLO Nadine	Cimetière Saint Roch - Titre n°214 - Renouvellement de deux concessions du 08/03/2019 au 07/03/2034.	Redevance : 612 €
19-0971	Arrêté (06/05/2019)	Mme CAVALLI Maria	Cimetière Grand Sablon - Titre n°215 - Renouvellement de concession du 26/04/2019 au 25/04/2034.	Redevance : 306 €
19-0972	Arrêté (07/05/2019)	M. DESVIGNES Jean François	Cimetière Grand Sablon - Titre n°216 - Renouvellement de concession du 11/06/2019 au 10/06/2049.	Redevance : 672 €
19-0973	Arrêté (07/05/2019)	Mme GARCIN Lilianne	Cimetière Saint Roch - Titre n°217 - Nouvelle concession du 07/05/2019 au 06/05/2034.	Redevance : 306 €
19-0974	Arrêté (03/12/2018)	M. BOUVIER-PATRON Jean-Pierre	Cimetière Grand Sablon - Titre n°544 - Renouvellement de concession du 13/12/2016 au 12/12/2031. Cet arrêté annule et remplace l'arrêté 18-2481.	Redevance : 303 €
19-0992	Arrêté (07/05/2019)	Mme HERNANDEZ-DUCHAUSSOY Michèle	Cimetière Saint Roch - Titre n°218 - Renouvellement de concession du 14/06/2019 au 13/06/2049.	Redevance : 1344 €
19-0993	Arrêté (07/05/2019)	M. BOUVIER Jean-Pierre	Cimetière Saint Roch - Titre n°219 - Renouvellement de deux concessions du 02/05/2019 au 01/05/2034.	Redevance : 612 €
19-0994	Arrêté (07/05/2019)	Mme DAFFOT Fatou	Cimetière Grand Sablon - Titre n°220 - Nouvelle concession du 07/05/2019 au 06/05/2034.	Redevance : 306 €
19-0998	Arrêté (10/05/2019)	Mme WICHROFF Eliane	Cimetière Saint Roch - Titre n°221 - Conversion de concession du 09/05/2019 au 08/05/2049.	Redevance : 432 €
19-0999	Arrêté (10/05/2019)	Mme CATINAUD Béatrice	Cimetière Grand Sablon - Titre n°222 - Nouvelle concession du 09/05/2019 au 08/05/2034.	Redevance : 306 €

19-1000	Arrêté (13/05/2019)	Mme BRUN Andrée	Cimetière Grand Sablon - Titre n°223 - Nouveau columbarium du 10/05/2019 au 09/05/2049.	Redevance : 780 €
19-1002	Arrêté (13/05/2019)	M. RUIS Marcel	Cimetière Grand Sablon - Titre n°224 - Nouveau columbarium du 13/05/2019 au 12/05/2034.	Redevance : 390 €
19-1003	Arrêté (14/05/2019)	M. TOPOLIAN Hervé	Cimetière Saint Roch - Titre n°225 - Renouvellement de concession du 02/01/2017 au 01/01/2032.	Redevance : 306 €

54-

ANNEXE 1

Conseil municipal du 8 juillet 2019 - Attribution de subventions suite au comité d'avis du 10 mai 2019-
Exercice budgétaire 2019 – Tableau récapitulatif

Dispositifs	Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du conseil municipal	Montant subv DAC 2018	Sub DAC exceptionnelle 2018	Appel à projet 2018	Contribution volontaire en nature	Montants DAC déjà versés en 2019	Montants demandés projet 2019	Montants proposés pour le projet	Avis du comité d'avis
6	Musiques	MUSIQUES CRÉATIVES DU SUD	<p>Projet Kurgai, l'esprit des rencontres (création, diffusion, transmission et action culturelle).</p> <p>1) Création: <i>Yo nunca prometo orgullo</i>, création musicale originale basée sur les poèmes de Pablo Picasso.</p> <p>2) Diffusion: <i>Trovaores</i> avec Antonio Campos et Antonio Placer (septet) : dialogue entre la Galice et l'Andalousie, le Caló et le Tamarindola, le flamenco et la chanson d'auteur. A</p> <p>+ <i>Mon Pays S'effondre</i> (solo) et <i>Chansons Indignées</i> en duo avec la chanteuse Armande Ferry-Wilczek.</p> <p>3) Transmission et Pédagogie artistique : ateliers vocaux d'initiation proposés trimestriellement au public ainsi qu'une formation continue régulière pour les passionnés qui sont en cours de professionnalisation.</p> <p>4) Présence dans la ville: plusieurs temps forts organisés par la compagnie perdureront hors TSMB: Voix aux Fenêtres et Duendeando (flamenco).</p>	123 500 €			29 198 €	63 146,92 € (DAC) + 2 000 € (DAT)	15 000 €	6 000 €	F Cette subvention accompagne la sortie de l'artiste du TSMB et lui permet de mener ses activités d'artistes sur le territoire grenoblois,

LISTE DES GROUPES D'ELU-E-S DU CONSEIL MUNICIPAL

Au 8 juillet 2019

Groupes politiques	Nombre de conseiller-ères	Pourcentage (représentation proportionnelle)
Groupe Rassemblement Citoyen de Gauche et des Ecologistes (modifié au 14 juin 2019)	42	71,19%
Intergroupe Réussir Grenoble	7	11,86%
Groupe Rassemblement de Gauche et de Progrès	6	10,17 %
Groupe Ensemble à Gauche	2	3,39%
Groupe Rassemblement des Patriotes	2	3,39%

Annexe à la délibération n° 73-18193
Conseil municipal 8 juillet 2019.

Tarifs 2019/Marchés de Noël *

- Du vendredi 22 novembre au mardi 24 décembre 2019 inclus - 33 jours d'ouverture (5 weekend end) pour les marchés Place Victor Hugo et Grenette
- Du mercredi 27 novembre au lundi 23 décembre 2019 inclus – 27 jours d'ouverture pour le square Docteur martin

	Tarifs HT 2019*	Tarifs TTC 2019
Locations chalets		
Tarifs artisans	Chalet 3x 2m	
Hors chalet restauration		2310€
		2772€
Place Victor Hugo :		
	Chalet 3x 2m	3 675 €
	Chalet 4x 2,2m	4 830 €
	Chalet 6x 2,2m	7 140 €
	Chalet 8x 2,2m	9 660 €
	Chalet 12x 2,2m	14 280 €
Place Grenette :		
	Chalet 3x 2m	3 150 €
	Chalet 4x 2,2m	4 095 €
	Chalet 6x 2,2m	6 090 €
Emplacements spéciaux (place Victor Hugo)		
	Kiosque restauration Le Palais	2 940 €
	Espace nu décoration 6 x 9m	7 035 €
	Espace nu restauration 6 x 18m	13 545 €
	Espace nu restauration 6 x 6m	7 350 €
	Vente déambulatoire / jour	105 €
Emplacements sous tente (square Docteur Martin)		
	Espace sous tente 210 m ²	22 857 €
	Espace sous tente 100 m ²	10 884 €
	Espace sous tente 70m ²	7 620 €
	Espace sous tente 30m ²	3 264 €
	Espace sous tente 20m ²	2 177 €
	Tarif au m ² sur la période	110 €
Chalet (square Docteur Martin)		
	Chalet 6 x 2,2m	6 090 €
	Chalet 8 x 2,2m	8 190 €
Services optionnels		
	Supplément électrique	176 €
	Forfait point d'eau	350 €
Pénalité		
	Non-respect d'une clause du contrat, par jour et par clause	105 €